



TERRITORIALES

Retour sur un triomphe

L'ANALYSE D'ANDRÉ FAZI P3

ENTREPRISE

Fanale Marine, à la conquête de la Méditerranée

P6



EMPLOI

Le CV vidéo, avec Pôle Emploi et Télé Paese

P25



1,60€



ÉDITOS P2 • JACQUES FUSINA P 23 • SETTIMANA CORSA P24 • AGENDA P26

S E M P R ' À T I A N C ' À V O I



Da Roland FRIAS

A fine di i dischetti?

Parenu landani 'ssi tempi induve per ascoltà e nostre canzone preferite sbulicavamu ind'a nostra collezione di dischetti. Oghje ùn ci hè più bisognu di cercà. Tuttu ci vene solu solu, propiu ind'un'ochjata. Telefunetti, tavulette numeriche, urdinatori, e pussibilità di gode di a musica ùn sò mai state cusì numerose. Dapoi 10 anni si parla di a morte di i dischetti. A creazione di Napster hà participatu à 'sta sparizione, permettendu à a ghjente di sceglie un passu senza stà à sente un dischettu sanu. E pianoforte di «streaming» è di telecaricamentu, legale o illegale, sò diventate e vie e più praticate. «Chaînes Hi-fi», ci vole à di là, ùn ne avemu più in casa. Si facenu rari dinò i posti ind'e vitture. Si a musica dematerializata hà un accessu più grande è più faciule, ch'ella ci rigala una scelta più larga d'artisti è di canzone, ùn ci prupone purtantu una qualità d'ascoltu sputica cum'è quella di u CD. Ùn ci prupone ancu di cunnosce l'artisti ind'u so universu, trà a cuprendula di u dischettu, u so libracciu è sopr'à tuttu a lista di e canzone. Tuttu què si tocca è si carrezza. Ùn si ritrovanu 'ste sensazione cù a musica in linia. In Corsica si sà ch'ella face parte di a nostra cultura. Ghjè un prugettu naturale per i cantadori è musicanti di registrà è di stampà un dischettu, per lascià una traccia ind'u patrimoniu nustrale, purtà una petricella à 'ss'opera cumuna ch'ellu hè u cantu. Tutti l'anni ci n'hè parecchie decine chì escenu. Si trovanu ind'i discaghji in Aiacciu, in Bastia o in Corti. I discaghji chì devenu fà fronte anch'elli à difficoltà ecunomiche impurtante. Certi risicheghjanu d'altronde di chjode e so porte frà pocu. Tandu, tocca à l'artisti corsi di fà valè u so sensu di l'innuvazione per pudè distribuisce i so dischetti da ch'elli sianu ascoltati. Hè sbucciata, l'astr'eri, un'andatura, quella di u gruppu I Messageri chì, à l'avvicinà di Natale, facenu un rigalu di trinca scelta à a cultura corsa, cù a cumercializzazione d'una «chjava usb» cumpigliendu e canzone di i so trè ultimi dischetti. Eccu una risposta bella è ingenuosa da scioglie a situazione. Forse ch'ella ci ferà aspettà u riturnu à a moda, da quì à 20 anni, di i dischetti cum'è quellu per i vinili. Ùn si sà... In tantu, felicitazioni è complimenti à ellu ! ■

4 enterrements, 1 mariage et... 1 naissance !

HUMEUR

Carnet noir... Derniers honneurs pour Jean d'Ormesson, l'aristocrate devenu écrivain et Immortel : un hommage dans la retenue, mais national, dans la cour des Invalides. Pas forcément le meilleur des écrivains, mais le plus déterminé à nous convaincre, par sa plume et sa gouaille, que la vie est belle. Même dans l'adversité. Funérailles de Johnny Hallyday : derniers adieux de la foule à celui que certains ont qualifié de héros alors qu'il n'était qu'un chanteur populaire qui, volontairement ou non, faisait partie de nos vies, nos souvenirs, nos rébellions. À signaler, deux autres enterrements en cours, provoqués par la cupidité, la soif de pouvoir ou le déni des hommes. Ensevelis, les accords d'Oslo signés en 1993 par les leaders palestinien Yasser Arafat et israélien Yitzhak Rabin. À la poignée de main de l'époque succède aujourd'hui un bras de fer entre Donald Trump et le reste d'un monde qui feint de comprendre que des tractations entre certains pays arabes et leur ennemi d'hier ont eu lieu avant cette reconnaissance. Laquelle n'a pas provoqué l'intifada tant annoncée ou redoutée. Et puis, obsèques à prévoir, celles du parti LR tant l'élection de son nouveau chef ne suscite pas d'enchantement auprès d'une droite exsangue et divisée, faisant même fuir des ténors par les fenêtres et les portes souhaitées ouvertes !

Carnet blanc : mariage des deux partis radicaux, PRG et PRV après 45 ans de brouille. Une union à surveiller, car elle pourrait virer au gris.

Et enfin carnet rose : naissance d'un espoir et d'attentes pour les 56,5% de Corses qui ont mis aux commandes de la future collectivité unique la liste Pè a Corsica menée par Gilles Simeoni.

«Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque plus rien», disait Jean d'Ormesson. Constatons simplement que la semaine dernière fut riche de tout.. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leocini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE :

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président †

*Société locataire-gérante des titres et marques -

Principaux associés : PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour ?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos ?

L'ICN recherche ses

correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>



<https://twitter.com/ICNActu>



L'ANALYSE

TERRITORIALES

Retour sur un triomphe

Par André Fazi, Maître de conférences en science politique à l'Université de Corse • UMR 6240 LISA

En obtenant 45,36% des suffrages exprimés au premier tour et 56,46% au second, la liste nationaliste Per a Corsica, conduite par Gilles Simeoni, a atteint des niveaux de soutien inédits lors d'élections régionales ou territoriales en Corse. Depuis l'adoption d'un scrutin à deux tours, en 1991, les résultats les plus élevés atteints jusque-là étaient de 24,81% au 1^{er} tour, en 1998, et de 37,02% au 2^d tour, en 1998 aussi. J'ai expliqué ici il y a trois semaines combien le mode de scrutin proportionnel avait encouragé une fragmentation du système politique insulaire, et compliqué la constitution de majorités à l'Assemblée de Corse ; rien de tel évidemment cette année. Il a été dit et répété que les nationalistes étaient les grands favoris du scrutin, et leur – déjà – surprenante victoire obtenue lors des législatives de juin laissait peu de part au doute : pouvaient-ils dilapider en moins de six mois le capital politique alors démontré ?

Le premier de leurs avantages a résidé dans les faiblesses de leurs opposants. Le cas le plus flagrant est celui de la gauche non-communiste, si longtemps dominante en Haute-Corse, qui n'a pas su ou pas pu présenter de liste. Chez Les Républicains et au FN, les personnalités jugées a priori les plus susceptibles d'obtenir un bon résultat n'étaient pas candidates, ce qui pouvait témoigner aussi de la difficulté de s'opposer aux nationalistes. Toutefois, aussi essentielle que soit la question du chef de file, celle-ci ne peut expliquer à elle seule les écarts enregistrés entre la liste Per a Corsica et ses concurrentes.

Cet avantage est encore plus évident en termes de mobilisation collective. Face aux milliers de militants et sympathisants nationalistes mobilisés, qui sont de surcroît archi-dominants dans les principaux réseaux sociaux, la campagne de leurs opposants est apparue assez confidentielle. La base politique de la droite semble très effritée, et celle de LREM reste encore à constituer. Ainsi, les niveaux – eux aussi inédits – de l'abstention [47,83% au 1^{er} tour, 47,37% au 2^d] procèdent d'abord de l'incapacité des opposants au nationalisme à mobiliser leur électorat potentiel. À l'inverse, le vote nationaliste progresse fortement non seulement en pourcentage mais en nombre de voix : de 37 407 à 62 208 voix au premier tour, et de 52 840 à 67 155 au second.

Bien évidemment, et particulièrement au second tour, le statut de favori des nationalistes a été un puissant facteur de cette démobilisation, tant il est vrai que plus la compétition est serrée, plus

la participation est élevée. L'électorat potentiel des opposants au nationalisme a été d'autant moins encouragé par les mauvaises conditions climatiques, qui sont classiquement un autre facteur d'abstention.

Cela révèle aussi que le clivage central de la campagne, opposant les nationalistes aux partisans de la réaffirmation de l'ancrage républicain de la Corse, a vraisemblablement déçu de nombreux citoyens, plus attentifs aux questions économiques, sociales ou environnementales. À tout le moins, la crainte d'un processus de sécession sur le modèle catalan ne semble pas avoir motivé beaucoup d'électeurs.

Toutefois, il existe probablement des raisons plus structurelles au déclin des forces anciennement dominantes. Traditionnellement, les structures de mobilisation politiques les plus puissantes étaient la famille et le réseau d'élus locaux ; elles sont désormais supplantées par l'organisation de masse nationaliste et les qualités de communicant de son leader Gilles Simeoni. De nombreux maires ont, une nouvelle fois, influé de façon décisive sur l'orientation politique de leur commune, mais ils ont été bien moins nombreux qu'il y a deux ans. Les résultats manifestement anormaux à l'aune du résultat global concernaient surtout les listes soutenues par les majorités départementales ; ce fut loin d'être le cas cette année. S'affirmer en nette opposition au grand favori nationaliste a aussi pu être perçu comme inutilement risqué, notamment dans la perspective des prochaines élections municipales. Pour certains, c'est même un renversement total qui a été opéré, comme à Moltifao où 54,96% des votants avaient soutenu Paul Giacobbi en 2015, et où ils ont été 75,76% à plébisciter Gilles Simeoni en 2017.

Reste à savoir ce que les nationalistes feront de cette grande victoire. Leurs principaux objectifs – autonomie, co-officialité, statut de résident, etc. – seront tout sauf aisés à atteindre, d'autant que ce n'est pas le seul gouvernement qu'ils doivent convaincre. Ce dernier n'engagera une révision constitutionnelle pour la Corse qu'à deux conditions : que l'opinion publique n'y soit pas trop rétive, et que d'autres forces politiques y adhèrent pour réunir l'indispensable majorité parlementaire des 3/5^{es}. Considérant que les nationalistes doivent concomitamment concrétiser la création de la collectivité unique et amener de nouvelles réponses en matière économique et sociale, la tâche peut paraître colossale. Au demeurant, personne aujourd'hui ne parierait sur un renoncement. ■





A RINASCITA

Les 10 ans de label

Voilà 10 ans que l'association A Rinascita a obtenu le label Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Corte-Centre Corse. Son fondateur et président, Antoine Ferracci, dresse le bilan de cette décennie et trace les perspectives.

Propos recueillis par Marion Patris de Breuil

Si 2007 a été l'année de la labellisation, l'histoire d'A Rinascita a commencé bien auparavant...

En effet, l'association A Rinascita a été fondée en mai 1975. À cette période, il y avait une perspective d'implantation de l'Université, et on rêvait de l'expansion de la ville. On voulait envisager l'avenir avec de nouvelles bases, et surtout on ne souhaitait pas que la population de la vieille ville la quitte pour aller en périphérie. Notre première grosse opération a été la rénovation des habitats, ce qui a permis de mettre 50 logements aux normes. Bien entendu, on a commencé, plus modestement, par des plantations d'arbres, de la sensibilisation auprès des enfants. Nous sommes aussi à l'origine du groupe E Cardellina qui est un groupe mythique dans le sens où il a enregistré le premier 33 tours interprété par des enfants en langue corse. Il est dans toutes les écoles bilingues où on apprend notamment la chanson *Libertà*. Avec le développement du bilinguisme dans les écoles, inutile de dire que le disque a été apprécié par les enseignants! Puis on a développé un pôle d'éducation à l'environnement, ce qui nous a permis d'être labellisés en 2007 Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Ce label national interministériel nous inclut dans un réseau national de 80 CPIE. On touche surtout les scolaires puisque nous avons une habilitation à les informer sur l'eau, les incendies, les risques d'inondation, le patrimoine, etc. En 2011, A Rinascita est devenue également Centre de culture scientifique technique et industrielle: coordinateurs scientifiques pour la Corse, nous avons multiplié les interventions en milieu scolaire mais aussi pour tout public, c'est par exemple dans ce cadre que nous organisons la Fête de la Science et les Trophées scientifiques, dont la prochaine édition se tiendra le 6 avril 2018.

Outre les grandes manifestations nationales, vous menez un travail de fond au quotidien. Comment se traduit-il concrètement?

Nous organisons des activités scientifiques tout au long de l'année et nous avons développé une activité de conseil au niveau environnemental, ainsi que des actions d'accompagnement aux collectivités et nous travaillons avec des communautés de communes et collectivités locales. Ça peut notamment concerner les déchets, ou bien la mise en place du développement durable. On a déjà des actions en Balagne, en Plaine Orientale et sur le Centre bien entendu, notamment en matière de gestion: nous gérons quatre sites Natura 2000, qui sont des actions européennes de protection de zones et d'espèces. On a beaucoup de projets, qui peuvent venir de nous ou bien résulter des demandes de l'État ou de collectivités. Nous avons de plus des partenariats privilégiés avec l'Université de Corse, avec les centres de recherches implantés en Corse, et nous travaillons aussi avec la Station de recherches sous-marines et océanographiques (Stareso) basée à Calvi et qui dépend de l'Université de Liège, laquelle est à l'origine de sa création. On s'est aussi développés autour du social, principalement les activités liées aux enfants et aux adultes, les ateliers traditionnels de tous les centres sociaux du soutien scolaire, à la gym douce. Nous sommes également présents via nos différents sites internet comme par exemple Casa di l'Acqua pour la question de l'eau; Corti d'Eri consacré au passé de Corte, où l'on trouve des photos de classes depuis le début du siècle, quasiment toutes les cartes postales qui ont été faites, ou des archives de journaux qui n'existent même plus.

Avez-vous le sentiment que l'offre que vous formulez est venue répondre à une attente du grand public comme des plus jeunes?

En novembre, nous avons organisé une conférence avec Marc-André Selosse, professeur au Muséum d'histoire naturelle, sur «*Ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations*», on comptait 75 personnes dans l'assistance - et pas seulement des étudiants - ce qui est énorme à l'échelle de Corte. Nous comptons d'ailleurs déve-

lopper un cycle de conférences sur des thématiques scientifiques, littéraires, historiques ou patrimoniales, des actions «grand public». Puis, dernièrement on a proposé une sortie à Asco avec la Société mycologique de Bastia, qui a attiré 50 personnes. Ça aura surtout permis de découvrir la vallée d'Asco, car les champignons sont rares cette année, mais il semble bien que ces activités répondent à un besoin!

Des projets dans l'immédiate?

Une exposition avec la paroisse sur le Saint-Suaire*. A Rinascita n'est pas une association cléricale, on s'intéresse donc aux aspects scientifiques de l'objet et aux procédés qui ont permis de l'étudier, comme le Carbone 14. Nous sommes également en train de réaliser un jardin pédagogique pour les écoles de la ville. On dispose d'un réseau de jardiniers à Corte et dans les villages environnants, donc on va les faire intervenir. Ce sera bien sûr un jardin bio, avec de la récupération d'eau de pluie, sans engrais, sans produits chimiques, en permaculture. Certains étudiants sont même venus nous proposer leur aide pour son élaboration. On a un jardin juste en bas du bâtiment, dans lequel on va installer un composteur en pierre, deux récupérateurs d'eau de pluie en modifiant les gouttières de l'immeuble. Comme l'immeuble est une ancienne école, il y a une pièce avec des sanitaires, donc on va pouvoir recevoir les scolaires. Un poulailler est aussi en projet, dans le prolongement du jardin, pour les bio-déchets tout simplement, histoire de compléter le composteur. On va montrer quel est le cycle normal d'un jardin en permaculture. On va accueillir les deux écoles de la ville mais à terme les autres aussi. Le terrain est sécurisé, il y a des murs, des bancs, en somme la structure est prête. On va le faire pour les scolaires, et les jardiniers «amateurs». Nous offrons un lieu et des moyens: aux gens de se l'approprier par la suite.

Quels ont été les temps ou les points forts en 2017?

Nous avons augmenté le potentiel de visiteurs de la Fête de la Science: Propriano pour les scolaires, Corte pour la visite des laboratoires, et à Île Rousse journée grand public sur la place principale. Précédemment, on s'était déplacés dans d'autres villes: notre but est d'amener la science et les activités scientifiques sur l'ensemble de la Corse. Nous avons également eu une manifestation phare dans le cadre de la Festa di a Lingua avec la Girandola qui a eu lieu à Corte et à Ghisonaccia dans les écoles bilingues: une journée entièrement en langue corse, avec des activités sur les sciences, le patrimoine, les chevaux, les confréries, etc. Egalement un programme important sur les éco-gestes, actuellement en cours, qui devrait toucher 1000 élèves avant la fin de l'année scolaire 2017-2018. On a aussi signé une convention sur le gaspillage alimentaire: on va ainsi former le personnel du Crous sur les gestes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire. Puis il y a notre parcours habituel sur l'eau, les patrimoines, les déchets. On a des opérations scientifiques, avec notamment une équipe de plongeurs dépendants d'une association partenaire, qui vont plonger dans différentes rivières de Corse. Le but est de voir les espèces introduites destructrices et d'en faire l'inventaire.

Le financement est public (Etat, CTC, département, commune de Corte et Communautés de communes). À l'heure où les subventions tendent à s'amenuiser et où les financements peuvent être délicats, comment maintenir missions et activités?

Nous avons également des partenariats avec des privés, avec EDF, et avec Total qui nous finance sur la forêt. Mais effectivement, avec la diminution des financements publics, nous sommes obligés de trouver des nouveaux partenaires et donc de nous lancer dans le crowdfunding. ■

**Jusqu'au 14 février 2018, à la Chapelle Sainte-Croix, Corte.*

NAUTISME

Des bateaux corses à la conquête de la Méditerranée

Cet été, Fanale Marine, première marque de semi-rigides corses, se lançait à l'eau. Son récent passage par le Nautic de Paris a confirmé les débuts prometteurs de cette belle aventure.



Le 1^{er} juillet dernier, dans la quiétude de la presqu'île de l'Isollella, les premiers prototypes de semi-rigides corses étaient mis à l'eau. La marque Fanale Marine était lancée. La suite somme toute presque logique de l'aventure entreprise il y a de cela déjà plusieurs années par trois amis venus d'horizons différents, que la passion de la mer et du nautisme a su rassembler.

Tout commence en 2007, lorsque, après avoir longtemps exercé des métiers en lien avec le sport de pleine nature, Pierre-André Paoli décide de créer une première société de location de bateaux à Pietrosella. Rapidement, son frère Jean-Jacques, ingénieur mécanicien dans l'aéronautique, et Catherine Ghilain, juriste fraîchement débarquée de sa Belgique natale, viennent le rejoindre. Devenus formateurs «bateau-école» et distributeurs français de plusieurs marques de bateaux à moteur, les trois amis créent en 2013, une nouvelle société, U Fanale. Des étapes et de nombreuses expériences qui, de fil en aiguille, les ont conduits à faire germer et mûrir l'idée de créer leur propre marque de bateaux. «Pendant des années, nous nous occupions de la distribution de plusieurs marques sur toute la France, et on s'est rendu compte avec le temps que les constructeurs n'écoutaient pas forcément nos conseils et desiderata ou ceux de nos revendeurs. Donc, à un moment donné, on s'est dit: pourquoi pas nous?», explique Pierre-André Paoli, le gérant de la société. «On a essayé de faire des bateaux adaptés à la Méditerranée», ajoute-t-il. Depuis la création de Fanale Marine en 2016, cinq prototypes sont déjà nés. Des bateaux auxquels les trois associés ont souhaité donner des noms d'oiseaux emblématiques de l'île, dans l'objectif «de s'enraciner dans la culture régionale corse». Après avoir régné sur les cieux de Corse, l'Acula Marina, le Falchettu, le Filanciu, l'Altagna et l'Altore se retrouvent ainsi désormais à fendre les flots.

Dans une première phase de rodage, la production de ces semi-rigides se fait aujourd'hui en Italie, chez les leaders mondiaux de la fabrication de carènes et de flotteurs. Mais, dès 2018, U Fanale espère bien rapatrier l'assemblage et, progressivement, une partie de la production en Corse, grâce notamment à un partenariat avec l'Agence de développement économique de la Corse (Adec). «Une

première dans le monde de l'industrie nautique insulaire. C'est un acte militant puisqu'il est clair que si on fait fabriquer les bateaux en Italie ils nous coûteront moins cher et qu'on aura une meilleure marge. Mais on a cette volonté politique de les faire faire chez nous», souligne Pierre-André Paoli. «On essaye de faire les choses de façon progressive. On s'est inspiré d'autres entreprises corses qui ont travaillé comme cela», indique quant à elle Catherine Ghilain, faisant notamment référence à l'histoire de la brasserie Pietra.

Pour booster le lancement de leur activité, les trois amis ont beaucoup misé sur leur participation au salon international du nautisme de Paris, le Nautic, qui s'est déroulé au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 2 au 10 décembre. À cette occasion, ils ont présenté pour la première fois au public l'Altagna 7.8 et le Falchettu 6.80. Un test grandeur nature qui leur a permis de prendre la température. «Le salon s'est super bien passé. On a eu un très bon accueil des professionnels mais aussi du public» résume, tout sourire, Catherine Ghilain, en glissant au passage que le même succès n'a pas forcément été rencontré sur les autres stands. «Il y a eu beaucoup d'intérêt pour la marque et le projet qui a séduit pas mal de gens. Beaucoup de gens ont pris rendez-vous pour essayer les bateaux et certains professionnels ont franchi le pas et passé commande», dévoile-t-elle, en précisant que ce salon a également servi à tisser de nouveaux partenariats en Corse mais aussi sur le continent.

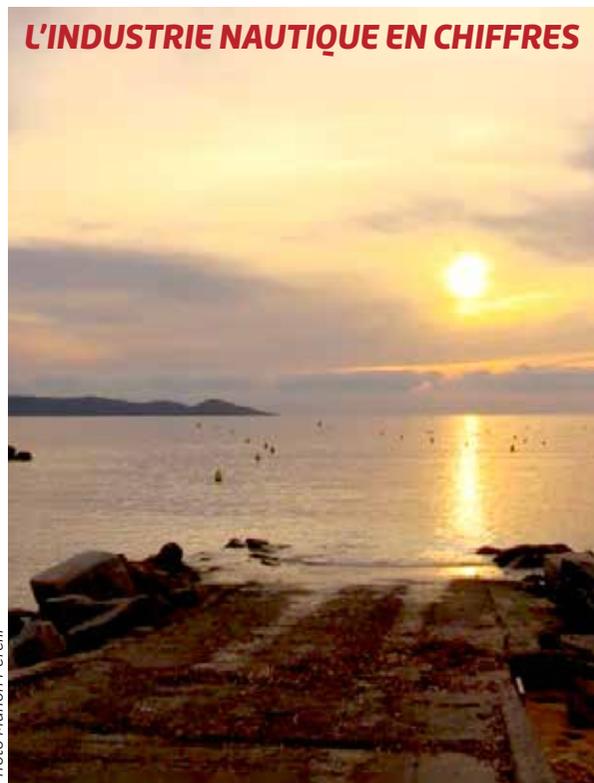
Fort de ces premiers mois prometteurs, Fanale Marine espère bien désormais que ses bateaux continueront d'avancer vers la lumière. «Le secteur du nautisme connaît une reprise après avoir subi la crise, et on pense qu'on a vraiment quelque chose à jouer», sourit Pierre-André Paoli. Mais plus encore que le développement de leur marque, c'est une véritable envie d'implanter et de développer cette activité industrielle qui n'existait pas jusqu'alors en Corse qui anime les trois associés d'U Fanale. «Le but, c'est que ce soient les jeunes Corses qui s'approprient ce savoir-faire», livre Pierre-André Paoli. Un beau projet qu'ils espèrent voir aboutir notamment en emmagasinant les savoir-faire et en développant les métiers de la filière nautique pour maîtriser la fabrication, avec des partenaires professionnels et les centres de formations insulaires. ■ **Manon PERELLI**

« Le but, c'est que ce soient les jeunes Corses qui s'approprient ce savoir-faire »

L'INDUSTRIE NAUTIQUE EN CHIFFRES

En avril 2017, l'Insee publiait les chiffres, encourageants, sur l'activité 2015 de l'industrie nautique. En 2015, la production de bateaux de plaisance représentait 40% de la construction navale, tant en France qu'en Europe. De 2010 à 2015, la production française de bateaux de plaisance a progressé, en volume, de 8%, avec une hausse de 20% sur 2014 et 2015, tandis qu'on observait une stagnation chez les voisins européens à compter de 2012. L'évolution européenne entre 2010 et 2015 est négative: - 18%, et la part de la France dans l'industrie nautique européenne est passée de 10% à 13%. Les exportations françaises, qui comptent pour 16% de celles de l'UE, sont destinées à 58% à l'Europe et au pourtour méditerranéen. En France, la production de bateaux de plaisance, qui représente 873 M€, est portée par 120 entreprise, 6 d'entre elles réalisant à elles seules près de 80% de la production telle qu'appréhendée par les facturations. Les établissements dont c'est l'activité principale sont essentiellement localisés dans l'ouest de la France, le long du littoral atlantique, depuis la Bretagne jusqu'à la côte aquitaine, concentrant près de 90% de l'emploi, avec 6 300 personnes employées sur un total de 7 000. Les données concernant la Corse ont quant à elles été jugées comme n'étant «pas significatives».

Il est à noter cela dit qu'en 2015, la France se singularisait par rapport à l'UE, par sa spécialisation dans les voiliers: ils représentent 66% de la production française (573 M€) contre 27% pour les yachts à moteur (239 M€) et 7% (62 M€) pour les autres pour les autres bateaux de plaisance tels que bateaux pneumatiques, hors-bord, bateaux à rames... Par ailleurs, les statistiques de l'exercice 2016-2017 produites par la Fédération des industries nautiques, qui font état d'une hausse de 10% du chiffre d'affaires des ventes de bateaux neufs en France indiquent que les ventes de bateaux à moteurs ont augmenté de 13% tandis que les ventes de voiliers ont progressé de 12%. ■ **PMP**





CREATION DE SOCIETE

N° 01



Henri PINNA
Joseph MELGRANI
Paul CUTTOLI
Louis-Valéry VERGEOT

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi

20000 Ajaccio

Tél : 04.95.51.75.75

Fax : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Louis-Valéry VERGEOT, Notaire associé, le 4 avril 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile est régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil, et par les statuts.

Dénomination sociale : SOPHIA

Capital social : 1.000,00 €, divisé en 1000 parts de 1,00 € chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : La Closerie Saint François, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 1.000,00 Euros.

Gérant : Stevana SCAGLIA, demeurant à AJACCIO (20000), la Closerie Saint François, nommé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Me VERGEOT, notaire.

N° 02

ACI

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 7, Rue des Pommiers
20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 5 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ACI

Siège social : 7 Rue des Pommiers, 20090 Ajaccio

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis à Suartello, Lieu-dit Ranocchietto, AJACCIO (Corse-du-Sud) administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Christophe ALBERTINI, demeurant 7, rue des Pommiers, 20090 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03

PUNTA AJA DEL FORNO

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Palombaggia,
Résidence Maranatha,
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 04/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

PUNTA AJA DEL FORNO

Siège social : Route de Palombaggia, Résidence Maranatha, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, administration, gestion et exploitation par bail ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Catherine, Marie, Valérie LEMPEREUR, épouse PEFFAU, et M. Olivier, Frédéric, Pierre, Louis PEFFAU, demeurant ensemble Route de Palombaggia, Résidence Maranatha, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 29 novembre 2017, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière à immatriculer au RCS du TC d'AJACCIO, dénommée : "GUILLETTE" au capital de 1.500 Euros en intégralité en numéraire. La Société a pour objet l'acquisition, la propriété et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens immobiliers ; la location de biens immobiliers, et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil, dont le siège social est à OLMETO (20113) - La Calanca et dont la gérante, nommée pour une durée indéterminée, est Madame Anne FOUCHE demeurant à SAINT GREGOIRE (35 760) - 9, Allée des Bergeronnettes. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ainsi qu'aux descendants, neveux ou nièces d'un associé. Toutes autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés dont les décisions sont valablement adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Toutefois, les droits démembrés sur des parts sociales sont librement cessibles par leur titulaire au titulaire des droits démembrés complémentaires sur les titres concernés.

En cas de liquidation par suite de divorce, séparation de corps, séparation judiciaire de biens ou changement de régime matrimonial, de la communauté légale ou conventionnelle de biens ayant existé entre une personne associée et son conjoint, l'attribution de parts communes à l'époux ou l'ex-époux qui n'a pas déjà la qualité d'associé, est soumise à l'autorisation préalable des associés prise en assemblée générale extraordinaire, les droits de vote de l'époux ou ex-époux étant pris en compte. L'attribution de parts communes à l'époux ou l'ex-époux ayant déjà la qualité d'associé est libre. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les associés survivants et les héritiers, légataires ou conjoint de l'associé décédé, étant précisé que sauf en ce qui concerne les héritiers ayant la qualité de descendants ou de neveu ou nièce de l'associé décédé, tout autre héritier ou légataire des parts sociales du défunt y compris le conjoint et les ascendants, qui ne serait pas déjà associé, ne pourra devenir associé qu'après agrément des autres associés subsistants donné à la majorité de plus de la moitié des parts sociales que ces derniers détiennent.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 5 décembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : DIACORP

Capital social : 1.000 €

Siège Social : 36 Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Objet : Prestations de service, activité hôtelière ou para-hôtelière, achat, vente, location

Durée : 99 ans

Président : M. Damien Dia El Dine AMHAN, 36 Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio

Conditions d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Libre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

N° 06

TALINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Ania
20243 Serra di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Prunelli di Fiumorbu du 05/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : TALINA

Siège social : ANIA - 20243 SERRA DI FIUMORBO

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Co-gérance :

M. Xavier LARONDELLE, demeurant à Ania, 20243 Serra di Fiumorbo

- Mme Roxane CASANOVA LARONDELLE, demeurant à Ania, 20243 Serra di Fiumorbo

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CAURO en date du 13 novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : L.P.G,

SIEGE SOCIAL : Republica Saint-Jean de Pisciatello, CAURO (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Patrick, Lucien, Joseph COURTOIS, demeurant Republica Saint-Jean de Pisciatello, CAURO (Corse),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à BASTIA en date du 11.12.2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : BALIVERNES

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Lieu-dit il Chiosaccio - Hameau de Partine - 20200 SANTA MARIA DI LOTA

Capital : 5000 € par apport en numéraire

Objet : Conception, fabrication, vente en gros et au détail de chaussures, vêtements, bijoux et accessoires de mode

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Prémption et agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au droit de prémption ainsi qu'à agrément

Président : Madame **Martine BERNARDINI** épouse ANEZAKIS demeurant lieu-dit il Chiosaccio, Hameau de Partine, 20200 SANTA MARIA DI LOTA.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES TROIS FRERES

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Immeuble Les Remparts, Boulevard Wilson - 20260 Calvi

Objet : La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société ou entité opérant directement ou indirectement dans tout secteur d'activité et dans toute société holding,

- La gestion de ses participations,

- Toutes prestations de services au profit de ces sociétés ou entités, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, juridique, comptable et commercial,

- L'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle,

- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou bien immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social,

- Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années

Capital : 370.125 euros

Gérance : Angèle MARIANI, Avenue Santa Maria - 20260 Calvi

Immatriculation : Au RCS de Bastia.



JCMH

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : 40 Chemin de Vetricce,
Monserato, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 4 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JCMH

Siège social : 40 Chemin de Vetricce, Monserato, 20200 Bastia

Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Jacques Cristofari demeurant Monsetato, 40 Chemin de Vetricce, 20200 Bastia, et Hubert Marchetti, demeurant 5 rue du Dragon, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing privé en date à PATRIMONIO, du 30 novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI VIA ROSSA

Siège social : PATRIMONIO [20253], c/Domaine Montemagni, Via Rossa

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 150,00 Euros

Gérant : Madame Viviane BIANCHINI, demeurant à BIGUGLIA [20620], San Sébastiano

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis et mention,

Le gérant.

HF ELEC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 89, Impasse des Cyprès
Lot. Lanciatolo III - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du BORGIO du 1er décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : HF ELEC

Siège : 89 Impasse des Cyprès - Lot. Lanciatolo III - 20290 Borgo

Durée : Quatre Vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 euros

Objet : Electricité générale (courants forts et courants faibles) - Domotique - vidéo surveillance - alarme - climatisation. Sous réserve des dispositions légales chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Hervé LUNETEAU, né le 28 juin 1990 à Bastia [2B], demeurant 89 Impasse des Cyprès - Lot, Lanciatolo III - 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Le Président.

ISOLA TERRASSEMENT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30-11-2017 fait à Vescovato [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : ISOLA TERRASSEMENT

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Colarelo - Anghiolasca - 20215 Vescovato

OBJET : La société a pour objet tous travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre et second oeuvre, toutes prestations accessoires.

Accessoirement toutes prestations de terrassement.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré

PRÉSIDENT : Mr ISOLA Stéphane né le 07-04-1978 à Bastia [2B], demeurant Lieu-dit Colarelo - Anghiolasca - 20215 VESCOVATO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP établi à CALCATOGGIO en date du 29.11.2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION :** ECO PLUS. **SIÈGE SOCIAL :** Vetriccia, 20111 CALCATOGGIO. **OBJET :** Autre intermédiaire du commerce en produit divers ; Vente de produits divers ; autre intermédiaire du commerce en service divers ; commerce de vente de produits d'éclairage LED ; Sourcing dans différents domaines d'activités exercées. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **CAPITAL 1000. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT :** L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président. **PRÉSIDENT Sandrine DAVIET** demeurant à Vetriccia, 20111 CALCATOGGIO. **DIRECTEUR GENERAL Monsieur Robert SANNA** demeurant Lieu dit Padiglioni 20167 PERI [Corse]. **IMMATRICULATION** au RCS de AJACCIO.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/12/2017, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : JJP INVEST

Siège social : Hameau de La Chiappa, 20121 Rezza

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : En France et à l'étranger : Activité de marchand de biens, acquisition, vente, gestion de tous biens immobiliers, conseil, intermédiation, apport d'affaires dans tous domaines d'activités non réglementées, prise de participations dans toutes sociétés immobilières

Président : Monsieur PATACCHINI Jean-Louis demeurant : Hameau de La Chiappa, 20121 REZZA, élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Olmeto du 11/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : DOMINIQUE COURREGES

Siège social : Station Toural, Lieu-dit Marina, 20113 Olmeto

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Mme Céline, Marie LEONETTI, demeurant Lieu-dit Marina, 20113 OLMETO,

M. Gérard, Roger, René COURREGES, demeurant Lieu-dit Aja Donica, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date à Porto-Vecchio du 30/11/2017, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : JBAMAS

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : C/o Mr SAULI - Lot. 3 - St Cyprien - 20137 Lecci

Capital : 1000 € par apport en numéraire
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérant : Mr Benjamin Anthony SAULI, Lot. 3, St Cyprien, 20137 Lecci
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 11/12/2017 a été constituée une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : La location meublée directe ou indirecte de biens immobiliers à usage d'hébergement avec ou sans fournitures de services para-hôteliers et généralement la location de tous biens immobiliers, l'exploitation, la transaction et la gestion d'un patrimoine à vocation principalement immobilier et financier.

Dénomination : SASU MLG

Siège social : PORTO-VECCHIO [20137], Taglio Rossu, Route de Sotta.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 100 Euros.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Président : Mr Olivier François GUGLIELMI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] route de Sotta.

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour Avis. Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 30 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : UNI LOCATION

Siège Social : Lieu-dit Effrico, 20167 Sarrola-Carcopino

Capital social : 20.000 €

Objet : Activités de promenades en mer par lesquelles les personnes embarquées ne sont pas transportées d'un port à un autre ; visite de sites parbateaux, location professionnelle de navires avec ou sans skipper, renflouage.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Marc Antoine GUILLOT-SESTIER, 2 rue Sergent Casalonga, 20000 Ajaccio.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

Le Gérant.

GEPYLANA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : Le Saint Georges
Chemin d'Avretto
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO du 5 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : GEPYLANA

Siège social : Le Saint Georges, Chemin d'Avretto, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Georges MELA et Mme Nathalie WOLFARTH, épouse MELA, demeurant ensemble Immeuble le Saint Georges, Route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

La Gérance,

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CAURO en date du 13 novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Billiconi,

SIEGE SOCIAL : Republica Saint-Jean de Pisciatello, Cauro (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

GERANCE : Monsieur Yannick, Alain, Christian, Joseph MOULIS, demeurant Republica Saint-Jean de Pisciatello, Cauro (Corse).

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: **Pizza Anto.**
Siège: Res. Massoni, immeuble les hortensias, quartier du macchione 20600 Bastia. **Capital:** 300euros. **Objet:** Pizzeria. **Président:** Anthony Andarelli, Res. Massoni, immeuble les hortensias, quartier du macchione 20600 Bastia.

Durée: 99 ans au rcs de bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SANTO PIETRO DI TENDA, du 30/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société Civile Immobilière. **Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location, mise à disposition des associés ou tout autre moyen de tous immeubles, bien immobiliers, parts de SCI, terrain à bâtir, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation sous forme de vente, échange ou apport en société de tout ou partie des biens composant l'actif social devenus inutiles à la société. **Dénomination :** SCI MONTE GENOVA. **Siège social :** Lieudit Pedito Marinu, Hameau de Casta 20246 SANTO PIETRO DI TENDA. **Capital :** 10.000 €. **Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA. **Gérant :** M. Charles MEONI demeurant Im Le Bastio 2, bât 4, 20600 FURIANI. **Cession de parts sociales :** Elles sont soumises à l'agrément des associés donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis,
Le gérant.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01-12-2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

E PETRE DI GHJASEPPI

Siège social : Renajola de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Acquisition, gestion et location de biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Laurent ALONSO, demeurant Renajola de Muratello, 20137 Porto-Vecchio,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 04/09/2017, avis est donné de la constitution de la Société :

Dénomination sociale : Société Civile Immobilière DEXA-SCI DEXA

Capital social : 100 Euros

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège Social : 15, Lotissement les Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia

Objet Social : Acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement

Durée de la société : 99 ans

Gérant : BALDUCCHI Denis demeurant 15, Lotissement les Jardins d'Ortale, 20620 Biguglia

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Le Gérant,



Etude de Maîtres

Jean-Sébastien DURACHER et Jean-Christophe ROUSSEL

Notaires - Associés à ROGNAC
(Bouches du Rhône)
2, Place de l'Hôtel de Ville

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Christophe ROUSSEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée " Jean-Sébastien DURACHER et Jean-Christophe ROUSSEL ", titulaire d'un Office Notarial à ROGNAC (Bouches du Rhône) 2, Place de l'Hôtel de Ville, le 8 décembre 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : MS7

Le siège social est fixé à : Venzolasca [20215], Suarone de Venzolasca

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE EUROS [378.000,00 EUR]

Les apports ont été effectués : En numéraire par Madame Jeanne GIUDICELLI de la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS [94.500,00 EUR] et en numéraire par Monsieur Stéphane GIGON de la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE CINQ CENTS EUROS [94.500,00 EUR].

En nature, par Monsieur Jacques GIUDICELLI, la nue-propriété de différents bien bâtis sis à VENZOLASCA [HAUTE-CORSE] 20215, cadastrés section B numéros 959 à 964, pour une valeur de 189.000 euros.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Stéphane GIGON, demeurant Venzolasca [20215], Plaine de Venzolasca.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 01/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PETRE D'AVVENA

Siège : Renajola de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Exploitation d'une résidence hôtelière et de tourisme,

Location meublée professionnelle,

Président : Monsieur Laurent ALONSO, demeurant Renajola de Muratello, 20137 Porto-Vecchio,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 décembre 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : GLOBALCOM

Durée : 99 ans

Siège social : CASARRACCA, 20163 TAVERA

Capital social : 500 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'intégration multimédia, téléphonie, réseau, vidéo surveillance, câblage, fibre optique, antenne, wifi, électricité. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr COMITI Jean-François, Baptiste, demeurant Casarracca, 20163 Tavera

Directeur Général : Mr THIBAUT Alexandre, demeurant Les Terrasses du Parc, Bât. J1, 20167 SARROLA-CAROPINO

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* **Décisions collectives de l'assemblée des actionnaires.**

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
 - nomination et révocation du président ;
 - nomination et révocation des directeurs généraux ;
 - nomination des commissaires aux comptes ;
 - dissolution et liquidation de la société ;
 - augmentation et réduction du capital ;
 - fusion, scission et apport partiel d'actif ;
 - agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
 - exclusion d'un actionnaire ;
 - réalisation d'investissements supérieurs à 3000 € ;
 - céder des éléments d'actif d'une valeur supérieure à 500 € ;
 - procéder à la création de filiales et à la prise de participations dans d'autres structures ;
- Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Si la société devient pluri-personnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le président.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

MATTEO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10-12-2017 fait à BASTIA, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière de Construction Vente

DENOMINATION : MATTEO

SIEGE SOCIAL : Route de Saint-Florent - Lieu-dit Belgodère - 20200 Bastia

OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'apport ou de datation de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers en totalité ou par fractions, avant et après l'achèvement, à usage professionnel ou d'habitation, accessoirement la location totale ou partielle d'immeubles, au moyen de capitaux propres ou de capitaux empruntés. La constitution de garanties en vue d'obtenir les financements nécessaires. Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré

GERANCE : Monsieur CARPINA Cyril né le 28-02-1982 à Bastia [2B], de nationalité Française, demeurant Route de Saint-Florent - Lieu-dit Belgodère - 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à PROPRIANO (Corse) du 5 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CASA e ACQUA

Siège social : PROPRIANO [20110], Résidence Coté-Plage, Bât. B, 5 route de la Corniche

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion, par location ou autrement d'un bien immobilier, notamment en location meublée, sis à PROPRIANO [20110], Résidence Côté-Plage, Bât B, 5 route de la Corniche ; La cession éventuelle dudit bien immobilier sis à PROPRIANO.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3000 €

Gérance : M. Jean-Louis MOCCHI, demeurant à OLMETO [20113], 5 Vigna Maio - Valle d'Oniche

Immatriculation de la Société : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/11/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : COL TEMPO

Siège social : 2829 STRADA DI AVANGA, 20240 GHISONACCIA

Forme : SASU **Capital** : 200 Euros **Objet social** : Gestion de gîtes et de chambres d'hôtes

Président : Madame Sophie MAILLE demeurant : Ancien Hôtel Continental, Ghisonaccia Gare, 20240 GHISONACCIA élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

" A CISPRA "

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 1000 Euros

Siège social : 20167 Peri

Lieu-dit Chiosu Novu

Plaine de Peri

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 11 décembre 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : A CISPRA

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Chiosu Novu - Plaine de Peri - 20167 PERI (CORSE DU SUD)

OBJET : La société a pour objet la fabrication, le commerce, l'échange, la location, la réparation ou la transformation d'armes, d'éléments d'armes et de munitions pour des armes de catégorie C et D

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

CAPITAL : 1000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune

APPORTS : Exclusivement numéraire

PRESIDENCE : Est nommé Président de la société pour une durée illimitée Monsieur Jacques ARNAUD, demeurant à CARBUCCIA [20133] Rue Jean Bellini.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JCCG

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit PETRA ROSSA, C/O Mr COLOMBANI Anthony, Plaine de Peri, 20167 PERI,

OBJET : La société a pour objet :

L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.

Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage.

Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Deux Cent euro

GERANCE : Mr COLOMBANI Anthony, demeurant Lieu-dit PETRA ROSSA, Plaine de Peri, 20167 PERI,

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 7 décembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 2M Partners,

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Saint Pancrace, Route du Village, Furiani [20600]

OBJET : Recherche et montage d'opérations dans le secteur immobilier.

Prise de participations ou d'intérêts dans toutes activités par voie d'apports de souscriptions de titre, d'acquisitions de titres, de fusion ou autres, l'administration, la gestion et l'animation de ces participations.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 900 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Marc, René ALBERTI, demeurant Villa Casa Nostra, Chemin du Macchione, BASTIA (Corse),

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Joseph, Ignace, Vincent MURATI, demeurant Chemin des Vignes, Villa les Yuccas, AFA (Corse),

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- Monsieur Daniel RAFFALLI, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;

- La Société DSP FINANCES, représentée par Monsieur Charles-André SANTINI, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;

qui acceptent leur mission, pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 Novembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA ROSE DES SABLES

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : Lot Campo Meta, Lot. 46, 20600 Furiani

OBJET : Exploitation d'un fonds artisanal de boucherie / charcuterie,

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17-2 "décisions collectives des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, les conditions de la vente, les nom, prénoms et adresse de l'acquéreur.

PRESIDENT : Monsieur Karim OUESLATI, demeurant Lot Campo Meta, Lot. 46, 20600 Furiani,

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CARPE DIEM
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Immeuble Les Remparts, Boulevard Wilson - 20260 Calvi

Objet :
 La prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société ou entité opérant directement ou indirectement dans tout secteur d'activité et dans toute société holding,

- La gestion de ses participations,
 - Toutes prestations de services au profit de ces sociétés ou entités, notamment dans les domaines administratif, financier, informatique, juridique, comptable et commercial,

- L'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle,

- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous immeubles ou bien immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social,

- Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années

Capital : 370.125 euros

Gérance : Marie-Pierre FERRANDINI, Avenue Santa Maria - 20260 Calvi

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, en date à Corté le 20 novembre 2017, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI SANTA MICHAELA
FORME : Société Civile Immobilière
SIEGE SOCIAL : 11, rue Colonel FERACCI à 20250 Corté

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conforme au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. En plus généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

CAPITAL : 1000 euros

GERANT : Monsieur ALBERTINI Sylvestre, 5, avenue du Président Pierucci, 20250 Corté.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

INSCRIPTION : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sarl: **Opérateur social efficacité énergétique Corse.** **Siège:** 13 lot. arbucetta 20620 Biguglia. **Capital:** 1000euros. **Objet:** isolation. **Gérant:** Fabien Chauvet, 6 rue condet 33000 Bordeaux. **Durée:** 99 ans au rcs de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mezzavia du 07/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JMT SPORTS

Siège : Route de Mezzavia, Centre Commercial La Rocade, 20167 Mezzavia
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 30.000 Euros

Objet : Vente d'articles de sports et de loisirs. Vente et réparation de cycles

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Michel TOGNI, demeurant 17, Bd Benielli, Imm. Les Cyclamens, B1, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Piana du 01/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

PIANA BATIMENT

Siège social : Lieu-dit Campitoto Sotano, 20115 PIANA

Objet social : Maçonnerie et bâtiment
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.500 Euros

Gérance : M. François, Toussaint MASSA
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SEREDEN

Siège social : Résidence les Calanques - Route des Iles Sanguinaires - 20000 Ajaccio

Objet : Les opérations immobilières de promotion, construction, rénovation, lotisseur, marchand de biens, l'assistance commerciale dans le secteur du tourisme

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Exercice social : Du 01 avril au 31 mars de chaque année

Capital : 5.000 Euros

Apports uniquement en numéraire
Gérance : Monsieur Dominique RENUCCI né le 28 Septembre 1948 à SAM-POLO (Corse du Sud) et domicilié 145 avenue Clément Ader à Castelnau le Lez (34170). Lors de cessions de parts, l'agrément sera accordé à la majorité représentant ¾ des parts sociales

Immatriculation au Registre de Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLARO du 17/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ARIA MARINA

Siège : 143 Marine de Solaro, 20240 Solaro
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS)

Capital : 500 euros
Objet : LOCATION MEUBLEE TOURISTIQUE SAISONNIERE

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent, Eric, Alain MAZE, demeurant 143 MARINE DE SOLARO, 20240 SOLARO

La Société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/12/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** MT TRAVAUX CORSES **Siège social :** Lieu dit A Contra chemin de pietrosella, 20167 Alata

Forme : SARL **Capital :** 1000 €

Objet social : Tous travaux de maçonnerie générale **Gérance :** Monsieur Paul-André MARTINI, Lieu-dit A Contra chemin de pietrosella, 20167 Alata **Cogérant :** Monsieur Pierre TOMEI, 7 rue des pompiers, 20090 Ajaccio **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

CABINET BLASINI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 350.000 Euros

Siège : 11 Bis Avenue Jean Zuccarelli 20200 Bastia-440858587 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24/11/2017, M. BLASINI Jean-Jacques, demeurant 1 rue Miot 20200 BASTIA a été nommé gérant en remplacement de M. BLASINI Pierre, démissionnaire, et ce à compter du 24/11/2017. L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence. Formalités au RCS de Bastia.

SOCIETE CIVILE FIGARELLA

SCI au capital de 76224,51 Euros
 Chemin des Plages, 20110 Propriano 322993866 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 20/11/2017 il a été pris acte de la démission du Gérant Madame Claire ETIEVENT née PERETTI, à compter du 20/11/2017. Madame Jeanne PERETTI, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

THE WHITE MOUSTACHE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Route de Figarella Villa l'Oliveraie-20200 Santa Maria di Lota
 807 678 776 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mr Armando PEREIRA et Mme Anne LEPOT de démissionner de leurs fonctions de cogérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Mme Annie-Claude LEHOT, demeurant route de Figarella Villa l'Oliveraie 20200 Santa Maria Di Lota, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et les noms de Mr Armando PEREIRA et Mme Anne LEHOT ont été supprimés sans qu'il y ait lieu de les remplacer par celui de Mme Annie-Claude LEHOT.

Pour avis, La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
 BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€



Vous ici!

Format carte de visite (hauteur)
 85 mm x 55 mm - (Une colonne)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus!

☎ 06 75 12 93 47

jfa@corse-information.info

55 mm

LUCAS

SCI au capital de 1.524,49 €
 Les Albizzias-Avenue du Général de Boissoudry-20137 Porto-Vecchio
 950 357 459 RCS Ajaccio

Aux termes du PV de l'AGE en date du 30/09/2017, les associés ont nommé, à compter du 22/04/2017, en qualité de gérantes Mme LE CARRE née SAINT-CAS Virginie, demeurant à Le Cosquer [29890] PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES et Mme SAINT-CAS Florence, demeurant à BREST [29200], 88, rue Jean Jaurès en remplacement de Mme CRETET née SAINT-CAS Jeanne, gérante décédée le 22/04/2017.

Pour avis,

SC CINARCA L

Société Civile

Au capital de 10.000,00 Euros

Route des Sanguinaires,
 Chemin I Frati, 20000 Ajaccio
 518036652 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 05/06/2017, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur LEROY PAUL ALPHONSE HENRY, à compter du 05/06/2017. Monsieur LEROY JEAN-PAUL GUY CAMILLE, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 49

ETANCHEITE CORSICA

SASU à capital variable de 100,00 Euros
Lieu-dit ERBAGHUI,
Bât, MATTEI, 20250 Corte
830505848 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **110 rue Bellecombe, Bureau 42, 97421 LA RIVIERE SAINT LOUIS** à compter du 29/09/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 50

C.C BASTIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
C/o M. Battistelli Jean Marie
68, Route du Cap
20200 San Martino di Lota

Aux termes d'une délibération en date du 4/12/17, l'AGE a décidé :
- de transférer le siège social de C/O M. BATTISTELLI JEAN MARIE - 68, ROUTE DU CAP, 20200 SAN MARTINO DI LOTA à la **ZAE d'Erbajolo - Chemin d'Agliani - 20600 Bastia** à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 51

VICTORIA MARINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 31, rue de Constantinople
75008 Paris
814 428 629 RCS Paris

Aux termes de l'AGE du 01/10/2017, les actionnaires ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social à **Lot 479, Saint Cyprien, RD 468 - 20137 LECCI**. M. Alexandre BOUILLON demeurant 36 Résidence l'Orti di l'Osù - 20137 LECCI reste Président.
Les statuts ont été modifiés en conséquence et la société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 52

SARL HYDROCLIM

RCS Bastia 800 292 260

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-12-2017, la résolution suivante avec effet au 01-12-2017 a été votée par l'assemblée générale extraordinaire :
Changement de siège social : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de Lotissement Santa Catalina - 20290 BORGIO à : **13, AVENUE MARECHAL SEBASTIANI - 20200 BASTIA**.
Il ne subsiste aucun établissement, ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Gérant.

N° 53

SASU DAR MAMA

RCS Bastia 830 077 020

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-09-2017, la résolution suivante avec effet au 01-09-2017 a été votée par l'assemblée générale extraordinaire :
Changement de siège social : Le siège social et l'établissement unique de la société sont transférés de Route de la Cathédrale - BP 38 - 20217 Saint Florent à : **RESIDENCE SAINTE ANNE - BP 38 - 20217 SAINT FLORENT**.
Il ne subsiste aucun établissement, ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Présidente.

N° 54

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2017, il résulte que le siège social de la société **GIORDANI CONSTRUCTION**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 789 329 737, situé ALBITRECCIA [20166] - 5 Bella Vista 2 - Alzone, a été transféré à **PORTICCIO [20166] - Route des Cannes, Casa Nova**, à compter du 17 novembre 2017.
L'article 5 « SIEGE SOCIAL » des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : 5 Bella Vista 2 - Alzone - ALBITRECCIA [20166].
Nouvelle mention : Route des Cannes, Casa Nova - PORTICCIO [20166].
Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 55



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

SOCIETE VETERINAIRE CAS'ANIMALIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Résidence du Cap

Bâtiment D

20200 Ville di Pietrabugno

792 177 354 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2017 : Madame Julie RENSON - SIMONETTI MALASPINA a démissionné de ses fonctions de co-gérante.
La société est désormais gérée par Madame Emilie BAUDRY.
Suite à la cession de parts sociales intervenue le 24 octobre 2017, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :
Suite à la cession de parts sociales intervenue le 24 octobre 2017, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit :
DV BAUDRY Emilie, parts numérotées 1 à 500.....500
Le reste de l'article est inchangé.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 56

SOCIETE CONSTRUCTION CORSE EUROPEENNE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Lotissement Squarcina,
La Pietra, Route du Salario
20000 Ajaccio
429 607 922 RCS Ajaccio

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL REMPLACEMENT DU GERANT DEMISSIONNAIRE

(I) Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jose MOREIRA LOURENCO de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Jorge GOMES DE SOUSA, demeurant 13, Lotissement Effrico, Résidence Punta-rellu, Baleone - 20167 SARROLA-CAR-COPINO, pour une durée indéterminée à compter du 30 novembre 2017.

(II) En outre, par décision de la gérance du 16 octobre 2017, le capital social a été réduit de 7622 euros à 3811 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le procès-verbal constatant la décision ayant été déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO le 16 octobre 2017. Durant le délai de trente jours, aucune opposition n'a été constatée par le Greffe.

La réduction du capital social de 7622 euros à 3811 euros est définitivement réalisée avec effet du 30 novembre 2017.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille deux cent vingt-deux euros [7622 euros].

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze euros [3811 euros]. »

Pour avis, La Gérance.

N° 57

SOCIETE DU PORT DE CAVALLO

SA au capital de 989.521 €

Siège : Ile de Cavallo,

20169 Bonifacio

333904902 RCS de Ajaccio

L'AGO du 14/11/17, constatant que le mandat des administrateurs de la société est parvenu à expiration, a décidé de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration et de nommer pour une durée de 6 ans :
- M. PERRINO Antony Président, demeurant à AJACCIO Résidence Parc Impérial,
- M. PARAMITHIOTTI Marco, Directeur Général, demeurant à MILAN Via San Barnaba 30,
- M. DELPORTO Gianni, Administrateur, demeurant à PARMA, Borgo della Posta 12,
- M. SGARALLINO Andréa, Administrateur, demeurant à LIVONNO Via BATTYAM 40.

Par ailleurs, il a été constaté le non-renouvellement des administrateurs suivants :
- M. MESOTOGLU Valerio partant, demeurant à MILAN Via C Menotti,
- M. GANDINI Giogio partant, demeurant à MILAN, Via San Martino,

Pour avis,

N° 58

GABRIELLO SARL

SARL au capital de 18.294 Euros
RN 198, Lieu-dit Gabriello,
20145 Sari-Solenzara
309204733 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/2017, il a été décidé de transformer la société en SARL Unipersonnelle sans la création d'un être moral nouveau, à compter du 11/12/2017. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Gérance : PAUL ANDRE SCHIELI, RN 198 LIEU DIT GABRIELLO Autres modifications : - il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais : **GABRIELLO EURL**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 59

TARCO BEACH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Tarco, 20135 Conca
811 834 928 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 13/10/2017, l'associé unique a décidé :
- **d'étendre l'objet social** aux activités de vente de tous articles de pêche, plage et loisirs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social de TARCO 20135 CONCA à **Forconcella, HLM Aja Santa - 20135 CONCA** à compter du 31/10/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 60

CASINC'AGRUMES

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Chemin du Macchione
Lupino, 20600 Bastia
823 115 407 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 14 septembre 2017, il résulte que : Monsieur ANDRE ANDREANI, demeurant à BASTIA (Corse) 4 Rue Jean Pierre Gaffroy Immeuble Santa Cruz BASTIA, a été nommé président de la société en remplacement de Monsieur JEAN BAPTISTE ANDREANI.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 61

A LICCIA

SCI au capital de 10000,00 Euros
Lieu-Dit Ondella, Route de Bonifacio,
20137 Porto-Vecchio
793545047 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/01/2016, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 01/01/2016
Nouvel objet social : La location saisonnière meublée assortie de prestations de services para-hôtelières [accueil, nettoyage, fourniture de linge de maison, petit déjeuner]. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 62

HOLDING CJC

Forme : Société Civile

Siège social :

Pôle Administratif Casanova,

RT 50, 20250 Corte

Capital social : 1.060.740 €

SIREN : 829 749 845 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2017, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société, à compter du 15 décembre 2017, à la fourniture de tous travaux administratifs. L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

MODIFICATION CAC

N° 63

PMA HOLDING

SAS au capital de 1701536 €

Siège social : Zone Industrielle,

RN 193, 20600 Bastia

414 987 446 RCS de Bastia

L'AG du 30/06/2017 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : M. OHANA Léon, demeurant 79 C avenue de Croix Sud, 11100 Narbonne, ancien Commissaire aux comptes suppléant, venu de droit en remplacement de la SARL Compagnie de Révision de Valorisation et d'Audit Légal (COREVAL). En conséquence de cette nomination, la Collectivité des Associés a nommé à compter du même jour, la Société PHT CONSEIL, SARL au capital de 100000 euros, ayant son siège social 345 avenue du Prado, 13008 Marseille, 519333363 RCS de Marseille en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Léon OHANA, nommé titulaire. Par ailleurs, aux termes d'une délibération de la même AG, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidé la poursuite de l'activité.

Modification du RCS de Bastia.

N° 64

**CONSTRUCTIONS DU NEBBIO**

SAS au capital de 350.000 €

Siège social : Lieu-dit Costa

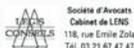
20232 Oletta

381 828 2017 904 RCS Bastia

Décisions de l'associée unique en date du 31/10/2017 : La société COREVAL, domiciliée Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur André FONTANA, et Madame Caroline QUENU, domiciliée Lieu-dit Favale, Route de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves LEHAY, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Dépôt légal RCS BASTIA.

Pour avis, le Président.

N° 65

**NEBBIO MATERIAUX**

SARL au capital de 315.600 €

Siège social : Lieu-dit Costa

20232 Oletta

432 098 929 RCS Bastia

AGO du 31/10/2017 :

Nomination de la société COREVAL, domiciliée Forum du Vazzio, Zone Industrielle du Vazzio, 20090 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Caroline QUENU, domiciliée Lieu-dit Favale, Route de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Dépôt légal RCS BASTIA.

Pour avis, la gérance.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 66

SARL BORGO BRICOLAGE SERVICE

RCS Bastia 324 283 902

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-12-2017, les décisions suivantes ont été votées à l'unanimité :

REDUCTION DE CAPITAL : Le capital social initial de 150.000 euros a été réduit de 18.700 euros pour être porté à 131.300 par annulation de 187 parts sociales acquises par la société auprès de l'associé LUNGARELLA Ange au prix de 90.000 euros.

Le solde soit 71.300 euros a été imputé sur le compte report à nouveau.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL : Simultanément le capital social a été augmenté de 18.700 euros par prélèvement d'une somme de 18.700 euros sur le compte report à nouveau pour être porté de 131.300 euros à 150.000 euros par émission et attribution gratuite aux associés de 187 parts sociales.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 67

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 octobre 2017 de la société « **TAFIC LAVERIE** » SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé à Calvi [20260], Parking de l'Arche, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le n°793 149 584, il a été :

* Décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 28.500 € pour le porter à la somme de 38.500 €, par la création et l'émission de 2.850 parts sociales nouvelles d'un montant nominal de 10 € chacune. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts se trouvent modifiés comme suit, notamment pour l'article 7 :

« **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à trente-huit mille cinq cents euros (38.500) euros, divisé en trois mille huit cent cinquante (3.850) parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 3.850, entièrement libérées ... »

En conséquence, il a été constaté que les capitaux propres, d'un montant de 23.318 €, sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social, qui s'élève à 10.000 €.

Pour avis.

N° 68

FANG'OPTIQUE

Sarl au capital de 30.000 €

L'Annonciade - Quartier du Fango

CC Leclerc, 20200 Bastia

793 196 882 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2017, les associés ont décidé d'augmenter le capital d'une somme de 99.900 € pour être porté à 129.900 €. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2017, les associés ont :

Constaté la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital, Modifié les articles 7 et 8 des statuts

* **Ancienne mention :**
Capital : 30.000 euros

* **Nouvelle mention :**
Capital : 129.900 euros

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 69

SARL SANTA MARIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 40.000 €

Siège social :

Lotissement des Iles Rousses

20220 Ile-Rousses

319 471 587 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 17/07/2017, il a été décidé :

- d'augmenter le capital d'un montant de 11.840 € par apport en nature de droits sociaux, le capital social ayant ainsi été porté de 40.000 € à 51.840 € par émission de 740 parts sociales nouvelles de 16 € de valeur nominale chacune et de modifier en conséquence l'article «Capital social - Apports» des statuts,

- de proroger la durée de la société de 50 ans à compter du 31 décembre 2030 pour expirer le 31 décembre 2080 et de modifier corrélativement l'article «Durée» des statuts.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 70

FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Luri Hameau de Piazza, en date du 01/09/2016, par la SARL PETTINATURA, demeurant 20228 Luri, à Mme Allaert Aline, demeurant 20228 Luri, d'un fonds de commerce de Coiffure à l'enseigne SORAYAL COIFFURE, sis et exploité Hameau Piazza, 20228 Luri, pour une durée de 1 an, à compter du 01/09/2016, a pris fin par résiliation amiable le 09/12/2017.

Pour avis,

N° 71

AVIS

"Suivant acte sous seing privé en date du 1er novembre 2017, Monsieur Ange FANI **donne en location gérance** pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à la SAS C'ERA UNA VOLTA [en formation] domiciliée Hameau de Renoso 20230 Poggio Mezzana, un fonds de commerce de restauration sis à Velone Orneto."

N° 72

STEPHANE PIETRI TAXI

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 2000.00 €

Siège social : Lieu-dit Quercioli

20136 Bocognano

832 411 565 RCS Ajaccio

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 novembre 2017, Monsieur Yves RUSTARUCCI, demeurant immeuble Panoramic Les Letizia Bat D - 20000 AJACCIO, a donné à titre de location-gérance à la société STEPHANE PIETRI TAXI, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros sis Lieu dit Quercioli, 20136 BOCOGNANO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 832 411 565, représentée par Monsieur Stéphane PIETRI, demeurant Lieu-dit Quercioli, 20136 BOCOGNANO, une licence de taxi N°44 sis et exploitée station de taxi 20000 AJACCIO. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter du 28 décembre 2017, contrat annuel, renouvelable par tacite reconduction dans un délai maximal de 5 ans.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CESSION

N° 73

**Etude de Maîtres Antoine GRIMALDI, Jean-Yves GRIMALDI,**

Notaires associés

à Bastia (Haute-Corse)

2, rue Chanoine Colombani

CESSION DE LICENCE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI" titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 16 novembre 2017, enregistré à BASTIA, le 28/11/2017, Dossier N° 17 34939, référence 2017N 00470. Monsieur Ignace Achille SANTUCCI, retraité, époux de Madame Julie Augustine CRISTOFANI, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA [20200]. Né à BASTIA [20200] le 9 août 1949. **A VENDU A :** Monsieur Carmine Christophe BAGALA, demeurant à LUCCIANA [20290] Route de l'Aéroport. Né à BASTIA [20200], le 28 novembre 1973. Célibataire. Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie dont le transfert a été autorisé au profit du fonds du cessionnaire, sis LUCCIANA [20290].

Moyennant le **prix** principal de VINGT MILLE EUROS [20.000,00 EUR].

Le CESSIONNAIRE a la propriété de la licence cédée à compter de ce jour.

Il en aura également la jouissance à compter de ce même jour, par la confusion de ses qualités de propriétaire et cessionnaire de la jouissance.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'Etude de Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire Associé à Bastia, 2 Rue Chanoine Colombani, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales [BODACC].

Le notaire.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 74

Fiduciaire Ile de France Méditerranée
SANTA PIAZZA 1002 - GHISSONACCIA - CANNES - PORTOFINO

F.I.F.M

1, rue Notre Dames de Lourdes
20200 Bastia
Tel : 04.95.34.84.34

CAR. TRADING

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 10.000 €
Siège social :

Chez Mme Marie Louise GIROLAMI
89, Santa Croce, 20290 Borgo
513 597 153 RCS Bastia

Par acte unanime en date à BORGIO du 22 novembre 2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Marie-Louise GIROLAMI demeurant à BORGIO (20290) - 89, Santa Croce, et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

N° 75

LE TEMPLE DE SHIVA

Forme : SARL en liquidation
Siège social : Route de l'Aéroport
Crucetta - 20290 Lucciana
Capital social : 2000 euros
Numéro SIREN
750 505 265 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 07/12/2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07/12/2017. Mlle MORALES ISABELLE demeurant DOMAINE DU LEVANT III, BAT A, 20290 BORGIO a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiés. Le siège de liquidation est fixé au DOMAINE DU LEVANT III, BAT A, 20290 BORGIO, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.
Pour avis et mention.

N° 76

THEOCAST

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Valle
20115 Piana (Corse)
444 886 352 RCS Ajaccio

- L'assemblée générale par une décision en date du 05 décembre 2017, après avoir entendu le rapport de Madame Marie-Christine CASTELLANI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Pour avis, la liquidatrice,

N° 77

THEOCAST

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social : Valle
20115 Piana (Corse)
444 886 352 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :
- Madame Marie-Christine CASTELLANI, demeurant à PIANA (Corse) chemin de la Perception, a qui ont été confiés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PIANA (Corse) Valle.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 78

Court-Circuit

SASU au capital de 200 euros
Siège social : avenue du 9 Septembre,
20240 Ghisonaccia
829 167 303 RCS Bastia.

Le 29/11/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2017, nommé en qualité de liquidateur M. DELIPERI Eric, demeurant 36 avenue de St Just, 13004 Marseille, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 79

SARL CINAREST

SARL au capital de 100,00 Euros
Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio
792948184 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 28/06/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/06/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame ELISABETH TROPHIMOFF, 77 AVENUE DU BOURDONNAIS, 75007 PARIS et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 80

Elecdiffusion

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Les Oliviers
Le Vetaro, 20110 Viggianello
751 739 954 RCS Ajaccio

L'AGE du 08/12/2017, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 08/12/2017, nommé en qualité de liquidateur M. TOMASINI Anthony, demeurant Le Vétaro 20110 Viggianello, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 81

A.S.C.O.R.E. CONSULTANTS

SARL en Liquidation
Siège social :
8, Rue Paul Colonna d'Istria
20090 Ajaccio
Capital : 9.750 euros
N° Siren : 438 549 263 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 Novembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr. Guy LE JEUNE de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 82

EDI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège social : Col de Pruno
Santo Vecchio, 20167 Alata (Corse)
431 686 260 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2017 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur :
Monsieur Jacky Emile SORTELE, demeurant à ALATA (Corse) lieu dit Santo Vecchio col du Pruno Villa Les roches roses, a qui ont été confiés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à ALATA (Corse) COL DE PRUNO Santo Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 83

MEDITERRA EN LIQUIDATION

SA au capital de 54881,00 Euros
Lotissement I Costi Di Villanova
Villanova, Villanova,
20167 Villanova Mezzavia
305164956 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 08/12/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Philippe MALLIEN, demeurant BEUKENLAAN 10 B B-2020 ANTWERPEN BELGIQUE en qualité de nouveau Liquidateur, à compter du 08/12/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Paul ARTS, décédé. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 84

LA RESIDENCE DU SCUDO

S.C.I. en liquidation
Au capital de 18.293,88 Euros
Siège social : 2, Rue Saint Roch
20000 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio 322 356 288

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2014 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Rose BRANCALEONI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 85

U SPRONU

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1200 euros
Siège social : Lieu-dit in pianu
Torra di Mezzu
20167 Sarrola Carcopino (Corse)
752 728 287 Rcs Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 1er décembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Jean François LEONARDINI, demeurant à SARROLA CARCOPINO (Corse) Torra di Mezzu 4 Lieudit in Pianu, a qui ont été confiés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SARROLA CARCOPINO (Corse) Lieudit in pianu Torra di Mezzu.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 86

SCOIETE CIVILE IMMOBILIERE E MACINE

Résidence San Bastianu, 20270 Aléria
RCS Bastia 500 163 969

DISSOLUTION

Suivant AG en date du 23 Novembre 2017 l'ensemble des associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation. Madame Magali ANTONELLI née TADDEI le 1 juillet 1974 à BASTIA résidente Résidence San Bastianu, 20270 ALERIA est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est effectué à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 87

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B**TRAVAUX**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

SIVOM du Cavo
 Correspondant : DYCKE benoit,
 Mairie annexe
 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
 Tél : 0495715380,
 Télécopieur : 0495714918,

Courriel : sivomducavu@orange.frAdresse internet : <http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

Adresse internet du profil d'acheteur :

<http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com>

Objet du marché :

Extension du réseau d'assainissement sur la commune de lecci : construction d'un poste de relevage et divers.

Type de marché de travaux : exécution.

CPV - Objet principal : 39350000.

Lieu d'exécution : Lecci, 20137 LECCI.

Code NUTS : IFRM01.

Caractéristiques principales : Les travaux comprennent : un poste de relevage des eaux usées et les raccordements aux réseaux
 Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : fourniture et pose d'un poste de relevage des eaux usées de type préfabriqué, capacité théorique, 2,5 l/s à 3,50 m de HMT, y compris génie civil et raccordement aux réseaux et diverses prestations connexes.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 08 janvier 2018 à 12:00.

Délai minimum de validité des offres : 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAPA SIVOM 07/17.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 décembre 2017.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Cabinet BLASINI

Correspondant :

M. MURACCIOLI Tony
 11, bis avenue Jean Zuccarelli
 20200 BASTIA, tél. : 0495311627,
 courriel : contact@cabinet-blasini.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 20407 BASTIA,
 Tél. : 0495328866,
 Télécopieur : 0495323855,
 courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

N° 88

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
 Direction des achats publics
 Service de la gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
 mèl : jean-laurent.forni@corsedusud.fr
 web : <http://www.corsedusud.fr>

Référence : MAPAAP2017-178

Objet : AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A SENS GIRATOIRE - Lieu-dit ALZONE (3 lots)
RD 555Commune d'ALBITRECCIA
Canton du TARAVO ORNANO

Remise des offres :

Au lieu de : 13/12/17 à 12h00 au plus tard.

Lire : 18/12/17 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur
<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 89

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour
 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

**VENTE SUR ADJUDICATION
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le JEUDI 1er FEVRIER 2018 à 11H00****SUR LA COMMUNE DE PENTA DI CASINCA (Haute-Corse)**

Une parcelle cadastrée section B N° 2040 pour une contenance de 21 ares 52ca, et la villa neuve y édifiée de 242,19 m2 comprenant un RDC avec cuisine, dégagements, cellier, buanderie, salon /salle à manger, WC, dressing, bureau, chambre, salle de bain, salle d'eau et un premier étage avec trois chambres, deux salles d'eau, WC

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 150.000,00 €

Visite prévue le MERCREDI 10 JANVIER 2018 de 11 h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 90

**Société Civile Professionnelle
TOMASI - SANTINI - VACCAREZZA
BRONZINI DE CARAFFA - TABOUREAU**

Avocats à la Cour
 6, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES**A LA REQUÊTE DE :**

La Société Nouvelle Déménagement SND LAFARGE, Société à responsabilité limitée, au capital de 30.489,80 euros, inscrite au RCS de BASTIA sous le numéro B 390 429 538, ayant son siège social sis Plaine de Lucciana, 20290 BORGIO, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié es qualités audit siège.

Ayant pour avocat constitué la SCP TOMASI - SANTINI - VACCAREZZA - BRONZINI DE CARAFFA - TABOUREAU représentée par Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA, Avocat au barreau de BASTIA, demeurant à 6, Boulevard Paoli - 20200 BASTIA, au cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

* Lot n° 1 : Dans un immeuble sis sur la commune de BASTIA, cadastré section AN Numéro 575 pour 58 a 75 ca, dénommé "LES PINS PARASOLS"

LOT NUMERO 23 : un garage au rez de chaussée et les 21/10006èmes

LOT NUMERO 47 : une cave au rez de jardin et les 2/10006èmes

LOT NUMERO 64 : un F4 au 1er étage et les 266/10006èmes

LOT NUMERO 153 : un parking et les 1/10006èmes

Sur la mise à prix de 150.000 euros, fixée par le poursuivant, outre les clauses et conditions du présent cahier des conditions de vente ;

* Lot n° 2 : Dans un immeuble sis sur la commune de BASTIA, dénommé "Le Forum de Lupino" cadastré section BC, numéro 25 :

LOT NUMERO 66 : un local à usage de dépôt ou garage

LOT NUMERO 78 : un local commercial au rez-de-chaussée dudit immeuble

Sur la mise à prix de 100.000 euros, fixée par le poursuivant, outre les clauses et conditions du présent cahier des conditions de vente ;

* Lot n° 3 : Dans un immeuble sis sur la commune de BASTIA, 1, rue Chanoine LETTERON, cadastré section AO Numéro 89

LE LOT NUMERO 10 : un magasin au rez-de-chaussée le 2ème à gauche en se plaçant en face du vestibule d'entrée.

Sur la mise à prix de 20.000 euros, fixée par le poursuivant, outre les clauses et conditions du présent cahier des conditions de vente ;

Tous ces locaux sont occupés.

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA le 18 janvier 2018 à 11 heures.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit aux Barreaux de BASTIA et AJACCIO.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de de BASTIA, sous le numéro 17/00003 ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

PROCHAINE PARUTION
ICN- 22/12/2017- N°6697

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 91

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Giraglia TP [SARL]
C/O M. Albertini Jean Christophe
Macinaggio
20248 Rogliano

Activité : Terrassements divers - démolition

RCS Bastia : B 520 195 116, 2010 B 122

Date de cessation des paiements :

23/11/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 92

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

BTP 2B Terrassement + Maçonnerie [SARL]
Route Nationale 193
Ancien Colombani
20620 Biguglia

Activité : Terrassements et Maçonnerie générale

RCS Bastia : B 749 811 188, 2012 B 99

Date de cessation des paiements :

08/11/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 93

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Moretti Matériaux [SASU]
"MM", Chemin de Cavallina - Miomo
20200 Santa Maria di Lota

Activité : Vente de matériaux nécessaires à la construction

RCS Bastia : B 512 726 282, 2009 B 243

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 94

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de la :

Société Corse Construction [SAS]
19, Montée Sainte Claire
20200 Bastia

Activité : Construction et rénovation de bâtiments

RCS Bastia : B 807 516 810, 2014 B 586

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 95

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ferme Marine de Spano [SARL]
20256 Corbara

Activité : Acquaculture Mer

RCS Bastia : B 382 836 534, 2005 B 280

Date de cessation des paiements :

22/11/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 96

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Bouajila Habib
Imm. Santa Régina
Bât. C - Casatorra
20620 Biguglia

Activité : Peinture et isolation

RM : N°433 555 828 [310.00.2B]

Date de cessation des paiements :

01/01/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 97

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

C.R.F Corse Récupération Ferraille [SARL]
Lieu-dit Campi Rasi - Rasniani
RN 193 - 20290 Borgo

Activité : Vente de tout matériaux ferreux et non ferreux

RCS Bastia : B 444 839 732, 2002 B 254

Date de cessation des paiements :

08/11/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 98

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ortiporio Construction [SARL]
Ortiporio Village
20290 Ortiporio

Activité : Maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment....

RCS Bastia : B 529 444 929, 2011 B 21

Date de cessation des paiements :

05/12/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 99

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Guimard Philippe Jean
"PG Equipement" Bas du Village
20227 Ghisoni

Activité : Vente et réparation de matériels et outillages....

RCS Bastia : A 408 220 234, 2012 A 139

Date de cessation des paiements :

31/08/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 100

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Roccabianca [SARL]
Crucetta Plaine
20290 Lucciana

Activité : Boucherie - Charcuterie [Sédentaire et Ambulant]

RCS Bastia : B 341 830 107, 87 B 157

Date de cessation des paiements :

08/11/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 101

Par jugement en date du 05/12/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

1928 [SARL]
Avenue Jean Nicoli
Résidence Rotonde

Bâtiment C
20250 Corte

Activité : Débit de boissons "Grand Café du Cours" 22, Cours Paoli, 20250 Corte

RCS Bastia : B 812 345 908, 2015 B 341

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova
Greffiers Associés

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

N° 102



Me Pierre-Dominique SUZZONI,
Notaire suppléant
de Me François Mathieu SUZZONI,
associé de la SCP dénommée
**"Jean-François MATIVET et
François Mathieu SUZZONI"**
dont le siège est à Ajaccio
(20000), 7, Cours Napoléon,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Pierre-Dominique SUZZONI le 28 novembre 2017, de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI 3JC

Siège : Col d'Aspretto, ZI du VAZZIO, 20090 AJACCIO, au siège de la société « AUX DELICES D'ALATA »

Durée : 50 ANS

Objet : L'acquisition, la rénovation et l'extension d'une propriété située sur AJACCIO (20000), un bâtiment partie sur sous-sol d'un simple rez de chaussée à usage de dépôt, de bureaux et d'habitation cadastré S°AH n°18 lieudit Aspretto pour 22a30ca.

La division de l'immeuble en fractions destinées à être attribuées aux associés en propriété ou en jouissance. La gestion et l'entretien dudit immeuble ainsi divisé.

L'obtention de toutes ouvertures de crédit et prêts. La location des locaux avant attribution. Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.212-1 et R.212-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Capital social : MILLE EUROS (1.000€)
Gérants : M. Jean Charles BARTOLI, époux en secondes noces de Mme Zenia RODRIGUEZ-GONZALEZ, demeurant à AJACCIO (20090), 4 Rue François PIETRI.

Et M. Jean-Jacques, Paul MONDOLONI, époux de Mme Anja TABORSKY, demeurant à AJACCIO (20090), 3 Lotissement NERI Route d'ALATA.

La société sera immatriculée au RCS de AJACCIO

Pour avis et mention, Le notaire.

N° 103

SCI KARISMA
RCS Bastia 488 609 934

L'Assemblée générale extraordinaire du 24-11-2017 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

- Monsieur GRUBER Frédéric, né le 27-05-1970 à Bastia (2B) demeurant à Marine de Padulella, 20230 Moriani Plage, de nationalité française,
Et

- Monsieur SEYVET Jean-Denis, né le 22-09-1979 à Bastia (2B) demeurant Allée Santa Barbara - Les Collines 2 - 20600 FURIANI, de nationalité française. Sont nommés cogérants de la société à compter du 24-11-2017 pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 104

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 20 octobre 2017, à BIGUGLIA (20620), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

CLEAN AND CHIC

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : La prestation de service de collecte et livraison à domicile de linge repassé, pour les particuliers et les professionnels, la prestation de pressing et toutes prestations complémentaires à l'entretien du linge effectuées par tout sous-traitant de la société.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez M. Dominique TORRE, Résidence U Palazzu, Bâtiment B, 20620 Biguglia.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Capital social : 1500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : M. Dominique TORRE, demeurant Résidence U Palazzu, Bâtiment B, 20620 Biguglia.

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis et mention.

N° 105

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALATA en date du 29 novembre 2017, il a été constitué une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : VILLA MONTELEONE, SIEGE SOCIAL : Lotissement de Trova ALATA, [Corse]

OBJET : La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ASSOCIES : La société SERRA CONSTRUCTIONS, associée, société à responsabilité limitée au capital de 550.000 euros, dont le siège est au Chemin d'Acqualonga, Commune d'AJACCIO, MEZZAVIA [Corse], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 508938735,

- La société D.S.FINANCES, associée, société civile au capital de 500.000 euros, dont le siège est au Chemin d'Acqualonga, Commune d'AJACCIO, MEZZAVIA [Corse], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 833566920,
GERANCE : Monsieur Pierre Michel SERRA, gérant non associé, demeurant Lotissement de TROVA, ALATA [Corse],
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

N° 106

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", le 01/12/2017, concernant la société **MK CONCEPT**, lire **Objet social :** achat et vente de produits consommables non dangereux destinés à l'industrie des transports de travaux publics et entreprises diverses ; et activité de représentation commerciale mandats multicartes.

N° 107

RO MA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social :
2, Boulevard Madame MERE
BP 813 - 20000 Ajaccio Cedex 4
409 459 690 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 108

J.S.E.P

SAS au capital de 1000,00 Euros
RN 198, Lieu-dit Vaccajola
20137 Porto-Vecchio
815284021 R.C.S. Ajaccio
Sigle : Restaurant Le Saint Jean

Par délibération en date du 12/09/2017, de L'AGE statuant en application de l'article L.225.248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 109

RECTIFICATIF

Dans l'annonce publiée le 17/11/2017 du numéro 6692 concernant la location gérance entre Monsieur ETTORI Jean-Marc et la SARL "ROYAL PALM" c'est par erreur qu'il a été noté "Pezza-Carda" pour le lieu-dit de l'adresse du fonds de commerce à PORTO-VECCHIO 20137 alors qu'il fallait lire "Pezza-Cardo".

Pour unique publication.

N° 110

Elecdiffusion
SARL en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : Villa Les Oliviers
Le Vetaro, 20110 Viggianello
751 739 954 RCS Ajaccio

L'AGE du 08/12/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 08/12/2017. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 111

SARL R.I.V.E.N
SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Route de Porto
C/O Calvi, Marine, 20260 Calvi
450 238 506 RCS Bastia

L'AGO du 31/10/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2017. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 112

CASE SERENE

Société par Actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Valcaccia
4770 route de Poggio,
20243 Prunelli di Fiumorbo
819 782 038 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 113

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°01, parue dans le double numéro de "L'Informateur Corse Nouvelle" du 03/11/2017 au 16/11/2017 - N°6690, N°6691, concernant "l'Avis de Constitution de la SARL Atlas Global Services, Sigle AGS.

Il fallait lire : Par acte SSP établi à Ajaccio en date du 04/12/2017.

Et non : Par acte SSP, en date du 04/10/2017, comme cité pare erreur. Le reste sans changement.

Votre publicité dans l'ICN!
2 parutions sur 2 semaines!
BI-CHROME (2 couleurs - Noir/bleu)
40€
Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouvel client = 1 parution offerte en plus!
☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info

N° 114

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 24/11/2017, concernant la société **PROPRIAN'INVEST**, lire Acte SSP en date du 20/11/2017. Co-gérants et Associés en nom : M. Fabrice LEAUNE, 180 Chemin des Serres, 84290 LAGARDE PAREOL - M. Xavier JONAS, 1414 Route de Roaix, 84110 BUISSON. **en lieu et place** de Acte SSP en date du 16/11/2017. Co-gérants : M. Fabrice LEAUNE, 180 Chemin des Serres, 84290 LAGARDE PAREOL - M. Xavier JONAS, 1414 Route de Roaix, 84110 BUISSON.

N° 115

LES IMMORTELLLES
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège social : Mora dell'Onda
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. 491 930 129

Suivant délibération en date du 11 novembre 2017 à Porto-Vecchio, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport de Madame Carole Céline ANDRE, liquidateur, demeurant à NICE, 61 Bis de la Corniche Fleurie, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJaccio.

Le liquidateur,



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

**AIACCIU 103.2 BASTIA 98.9 CORTI 104 CALVI 87.9
GHISUNACCIA 107.4 PORTIVECHJU 93.7 BUNIFAZIU 101.2
VIVARIO 97 BUCUGNANU 107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

**L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!**





ARTISANAT

CRÉER EN RECYCLANT POUR OCCUPER LES MAINS ET L'ESPRIT

Stéphanie Léger est créatrice de meubles en matériaux de recyclage à Ajaccio. En parallèle, depuis un an, elle organise chaque semaine des ateliers pour aider certains publics à sortir de l'isolement social et à reprendre confiance en eux.

Malgré la fraîcheur qui pique parfois à Ajaccio en ce mois de décembre, il fait bon dans l'atelier de Stéphanie Léger. Il faut dire que d'agréables vibrations enveloppent le bâtiment de Scopa, situé sur le terre-plein central de la gare, où cette créatrice de mobilier et de décorations en matériaux recyclés a élu résidence. «*On est dans une énergie de partage de savoir-faire. Nous sommes plusieurs artisans hébergés à Scopa et on partage aussi le principe d'éco-recyclage*», explique la jeune femme aux yeux bleus et aux cheveux de jais. Après être passée par différents métiers allant du secrétariat au job saisonnier dans des glaciers en Balagne, Stéphanie Léger est arrivée à Ajaccio il y a une dizaine d'années. Il y a un peu plus de 5 ans, cette autodidacte a commencé à s'intéresser à l'éco-recyclage en assemblant ses premières créations en bois flotté. «*Quand j'ai commencé à travailler avec le bois de palette je me suis dit qu'il serait bien d'acquérir des gestes professionnels et j'ai donc fait une formation en menuiserie d'aménagement*». Les bases du métier en poche, elle a créé son auto-entreprise baptisée Lasténa et vend désormais ses créations grâce au bouche-à-oreille et depuis son site internet.

Mais, il y a un an, la petite entreprise prend, en parallèle, une direction plus inattendue. Par hasard, Stéphanie Léger entre en contact avec la responsable du Dispositif de réussite éducation d'Ajaccio, qui lui propose alors d'animer des ateliers auprès de la maison de quartier des Cannes, dans le but de faire sortir des femmes de l'isolement social. L'idée séduit l'artisane qui les invite à venir s'essayer aux loisirs créatifs dans son atelier. Chacune créera une lampe en bois flotté. Une première expérience concluante que Stéphanie Léger a voulu renouveler dès la rentrée scolaire 2017, avec

cette fois-ci un atelier «parent-enfant». En tout, d'octobre à début décembre, sept séances pleines de créativité ont permis de créer quatre tableaux représentant la Corse de façon originale, toujours dans cet esprit de donner une seconde vie à des matériaux tels que les coquillages, le sable, ou encore les pomme de pins. «*Ce sont des créations que nous avons réalisées dans le cadre d'une exposition qui s'est tenue le 8 décembre à la maison de quartier des Cannes sur La Corse et les hommes. Nous avons aussi créé des tours génoises qui ont servi de centre de table*», indique Stéphanie Léger, tout en soulignant qu'au fil de ces rendez-vous du mercredi matin, les liens se sont sans conteste créés entre les trois couples maman/enfant. «*C'est un moment de partage, un moment de convivialité avec son enfant, et puis personnellement je pense que la créativité aide à désinhiber un petit peu sa timidité aussi*», sourit la créatrice de Lasténa. Pour la plupart des mamans, au début, c'était un petit peu la panique, elles disaient qu'elles n'avaient jamais touché une perceuse, qu'elles ne savaient pas comment faire et pensaient ne jamais pouvoir y arriver. En fin de compte, elles sont très contentes de leur travail». Ce que confirme, Rosa, l'une des participantes: «*L'atelier était très agréable car on y a découvert un tas de choses tout en faisant de la récupération*». Outre ce travail avec la maison de quartier des Cannes, Stéphanie Léger organise aussi d'autres ateliers avec des personnes qui ont des troubles psychiques, en partenariat avec l'association Isatis. Avec toujours pour but de valoriser la personne, et de l'aider à retrouver une confiance en ses capacités. «*Il y a un côté humain qui est très enrichissant dans ces ateliers, aussi bien pour les participants que pour moi*», conclut la créatrice autodidacte devenue professeure. ■ **Manon PERELLI**



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

Psychothérapie de Dieu

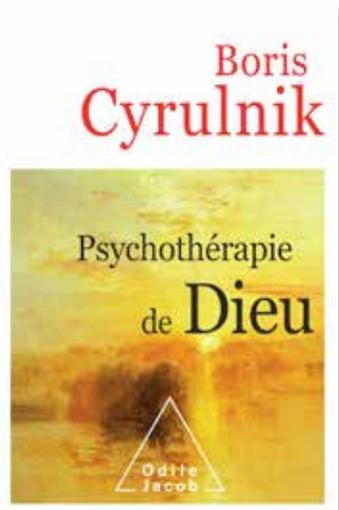
Il n'est pas inutile de présenter l'auteur, neuropsychiatre et universitaire très connu, notamment depuis ses travaux sur la résilience, thème qu'il a introduit en France et popularisé à partir de son expérience personnelle d'enfance, par une approche scientifique féconde, en l'appliquant à divers cas observés dans son domaine de compétence.

C'est pourtant une question beaucoup plus complexe encore qu'il semble avoir abordée dans son dernier ouvrage *Psychothérapie de Dieu* dont le titre même pourrait surprendre le lecteur. Il explique que c'est bien un choc de départ, celui des «enfants-soldats» de la guerre du Congo, ces «*petits vieux de douze ans*», victimes de terribles traumatismes et se demandant pourquoi ils ne se sentaient bien qu'à l'église, qui fut pour lui le déclencheur d'une recherche, sollicitée aussi ensuite par les réactions variées de collègues chercheurs dans leurs avis ou pratiques en matière de religion.

L'homme apparaît calme, souriant, sympathique, aussi bien en conférence publique qu'à la radio ou télévision et nous sommes nombreux à l'avoir écouté et apprécié: comment a-t-il donc procédé pour traiter cette immense question qui touche d'une manière ou d'une autre sept milliards d'êtres humains? En vulgarisant au meilleur sens du terme, en choisissant non pas un long et fastidieux exposé mais en proposant des séquences explicatives brèves et faciles à lire, illustrées d'exemples familiers, nourries cependant d'un appareil démonstratif qui fait appel très souvent à l'observation des enfants, à leur développement psychologique et à leur éducation, leur environnement familial, leur socialisation. C'est me semble-t-il le ressort principal du propos, auquel le recours scientifique apporte en outre le bénéfique des récents éclairages des neurosciences et de l'imagerie du cerveau.

Le découpage de l'exposé en une trentaine d'articulations permet d'embrasser ainsi un nombre impressionnant de situations, tirées soit d'observations personnelles soit d'études scientifiques générales dont les références sont mentionnées avec précision, avec un rappel fréquent à des publications internationales: le ton reste cependant celui d'une conversation agréable, même si les nombreuses statistiques ou évocations scientifiques plus ardues sont alors tempérées par une interpellation plus directe du lecteur sur ses propres impressions. Les rappels de type historique nous ramènent parfois au monde des tout premiers humains, aux évolutions individuelles et sociales, aux réactions animales, installant une atmosphère de sage et franche discussion au caractère souvent convaincant: la spiritualité semble élargir la fraternité à tous les croyants, nonobstant les formes extrêmes de violence qui s'installent parfois au nom de la religion.

Que penser alors des athées ou agnostiques minoritaires? Ceux qui ne fréquentent pas églises, mosquées, synagogues et temples divers? Cette interrogation n'est pas éludée puisqu'elle concerne tout de même plus de cinq cents millions de personnes, mais elle est abordée surtout sous l'angle expérimental de la psychologie, voire de la neurologie, qui éclairent à leur manière ces phénomènes d'exaltation des sens, qu'on nomme élation, et qui peuvent toucher toute personne, se traduisant alors par des modifications des aires cérébrales concernées. Ils ne sont sans doute pas absents dans l'abondante littérature spirituelle et l'on peut comprendre que cet aspect particulier de l'expression de la foi n'intéresse pas directement ici le chercheur: c'est peut-être ce que lui reprocheront certains lecteurs, mais l'ouvrage mérite incontestablement d'être découvert et médité. ■



Boris Cyrulnik,
Psychothérapie de Dieu,
Odile Jacob, septembre 2017



Photos Pierre Pasqualini

1M€ DE FONDS FEDER POUR LE PAYS DE BALAGNE

Un an après sa création, le Pôle d'équilibre territorial et rural de Balagne, anciennement dénommé Syndicat mixte du pays de Balagne, organisait son premier comité de programmation du groupe d'action local (Gal). Le Gal est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics installés dans des territoires ruraux et chargés de la mise en place d'une stratégie de développement organisée. Il travaille en accord avec le programme européen Leader qui a pour vocation de soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement et est porté financièrement par le fond Fonds européen agricole pour le développement rural (Feder). La candidature du territoire de la Balagne a été retenue officiellement le 1^{er} avril 2016 par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020 pour « *développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne* » lequel disposera ainsi d'une enveloppe de 1034767,86€ de pour mettre en œuvre sa stratégie Leader.

Cette première réunion du Gal de Balagne avait donc pour but, tout d'abord de composer son Comité de Programmation, composé de 14 membres décisionnels, dont 7 issus de la sphère publique – 3 membres de la communauté de communes Calvi-Balagne, 3 membres de la communauté de communes d'Ile-Rousse Balagne et un membre de la Collectivité territoriale de Corse – et 7 représentant le secteur privé: un membre de la chambre d'agriculture de Haute-Corse, un membre de la chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse et 5 personnalités qualifiées balanines en lien avec les thématiques du plan de développement. Jean-Marie Séité, maire de Galeria, est président du GAL et aura pour vice-président Joseph-Marie Teladi, artisan boucher à Sant'Ambroggiu.

Ce deuxième programme Leader pour le Gal de Balagne tournera autour du tourisme patrimonial. « *Tout en étant différent, il reste dans la continuité des actions menées précédemment, explique Jean-Marie Séité. C'est-à-dire se concentrer sur les circuits courts liés à l'agriculture de proximité. Nous allons ainsi pouvoir soutenir des créations de coopératives ou bien des achats de matériel en commun entre plusieurs exploitants. D'autre part, il y a un travail sur les matériaux bio-sourcés, à savoir tous les matériaux vertueux d'un point de vue environnemental. Pour mener à bien cette deuxième phase, nous allons travailler sur site avec un inventaire des sources, fontaines et ouvrages en pierres sèches sur les trente-six communes de Balagne.* » Un programme Leader très important au vu de la somme octroyée par l'Europe, mais un délai assez court pour l'exécuter en temps voulu. S'il est déjà prévu de reporter la « *deadline* » à 2022, le comité de programmation devra désormais s'atteler à retenir les projets les plus rapides à mettre en place, sous peine de voir les fonds repartir à Bruxelles. ■ Pierre PASQUALINI



AUSTINA, DEUXIÈME ROMAN DE PIERRE-JOSEPH FERRALI

Professeur de corse, Pierre-Joseph Ferrali a tout d'abord publié un recueil de 151 chansons de Brassens, traduites en langue corse*, puis un recueil de nouvelles avant de se lancer dans l'écriture de son premier roman, *Fintantu chi l'erba crescerà*, paru chez Albiana en 2015 et qui lui vaudra d'être par trois fois primé: prix des lecteurs de la Collectivité territoriale de Corse, prix Ulysse d'Arte Mare et mention spéciale au salon international du livre insulaire de l'île d'Ouessant. Deux ans plus tard, voici *Austina*, publié cette fois encore par Albiana, et toujours en langue corse. Pour son deuxième roman, cet auteur issu de la « *sterpa muderna di i scrivani corsi* » a choisi pour cadre Cervioni, son village d'origine. Ou du moins le Cervioni du début des années 60. Une histoire de destins croisés, dans le tumulte des désirs, des peurs, de l'exaltation d'une jeunesse entre désespoir et félicité, à la recherche du meilleur. En filigrane, une mystérieuse épidémie qui touche les jeunes orphelines d'un pensionnat du Tanganyika. En clé de voûte, la catastrophe du Monte Renosu. Au centre de l'intrigue, *Austina*, « *giovana cerviuninca di l'anni 60, mà nanzi tutta giovane corsa* ». Entre fiction et mémoire collective, ce roman n'aurait pu être écrit sans les témoignages d'hommes et de femmes que l'auteur a pris de temps de rencontrer, d'écouter, de transcrire. Des rencontres dont il s'est nourri de manière intensive et qui composent la trame d'un roman dont Pierre-Joseph Ferrali prépare la traduction en langue française. ■ Jacques PAOLI

*Colonna éditions, 2008

Photos Jacques Paoli



Photo Pierre Pasqualini

PARTENARIAT PÔLE EMPLOI-TÉLÉ PAESE

Comment se mettre en valeur, apporter ce petit plus qui fera que mon CV attirera l'œil de l'employeur et permettra à ma candidature d'être retenue ? C'est la question que se posent actuellement en Corse plus de 20 000 personnes inscrites à Pôle emploi (toutes catégories confondues).

À l'heure où chaque détail compte, l'antenne Pôle emploi de L'Île-Rousse-Balagne et Télé Paese lancent le curriculum-vitæ en vidéo.

Afin de permettre aux personnes en recherche d'activité qui le souhaitent de pouvoir tourner un petit film d'environ une minute, pour valoriser leur présentation et leurs compétences. Une démarche rendue possible grâce à un partenariat conclu avec la chaîne de télévision locale privée Télé Paese qui met à disposition le matériel et l'équipe technique nécessaires à la création de ces CV.

Ainsi, depuis quelques semaines, l'un des bureaux de l'agence Pôle emploi île-roussienne s'est transformé en plateau de télévision. Un caméraman, un preneur de son et un régisseur viennent y filmer mais aussi encadrer les demandeurs d'emploi pour la création de leur clip vidéo. Et, après une phase de tests ayant permis à cinq prétendants de passer devant l'objectif, une convention est venue sceller définitivement ce partenariat entre Pôle emploi et Télé Paese. Sa signature, le 7 décembre, s'est faite en présence de Michel Castelli, directeur régional adjoint de Pôle emploi; Christelle Savelli, directrice de l'agence Pôle emploi de L'Île-Rousse; Franco Farsetti, président de Télé Paese ; de l'équipe en charge du projet ainsi que deux personnes en recherche d'emploi, passées devant la caméra quelques minutes auparavant.

À mi-chemin entre CV et lettre de motivation, le CV en vidéo ne vise pas à remplacer pas le CV traditionnel ou les réseaux sociaux professionnels, mais à les compléter en offrant une chance de plus pour se présenter au recruteur et jouer la carte du «recrutement coup de cœur». De ce fait, il doit être envisagé comme un outil supplémentaire. «Plusieurs aspects de ce CV vidéo apportent une plus-value au demandeur d'emploi. Ce qu'il permet surtout c'est de mettre en avant une partie de soi, des compétences que l'on veut

vraiment mettre en avant pour un poste donné ou une entreprise donnée. Etant donné son format court, il faut être vif et synthétique» souligne Christelle Savelli. Un moyen de se démarquer, est encore envisagé avec une certaine appréhension par les demandeurs d'emploi. «Il y a d'abord une réaction de réticence et de timidité de leur part, reconnaît la directrice de l'agence. Ils nous demandent aussi ce que vont devenir les images et qui pourra les utiliser. Notre rôle est alors de les rassurer et de les convaincre de la plus-value que permet ce CV.» D'autant que le fait d'affronter la caméra en présence d'une équipe de tournage peut permettre de mieux se préparer à un éventuel entretien avec un employeur. Le tournage est alors une marche supplémentaire entre la rédaction et l'entretien comme l'explique Franco Farsetti: «Il y a eu une réflexion entre le Pôle emploi et notre chaîne, pour mettre en scène les gens comme s'ils étaient devant leur éventuel futur patron. Par le biais de la caméra, le stress de devoir se montrer et se vendre est présent... mais avec la sécurité de pouvoir reprendre si on se trompe.» C'est ainsi que, lorsqu'on lui a proposé la démarche, Vannina n'a pas hésité longtemps avant de franchir le pas: «Je recherche un emploi dans le domaine de la coiffure et dans ce métier peut-être plus qu'ailleurs l'apparence compte énormément. Nous avons d'abord travaillé l'écriture du texte, puis le tournage. Je pense que malgré le stress, tout s'est bien passé» témoigne-t-elle. Avec ce partenariat, le Pôle Emploi de l'Île Rousse Balagne va intensifier les tournages et, si les résultats sont concluants, le CV vidéo pourrait rapidement se développer sur l'ensemble du territoire insulaire. ■ Pierre PASQUALINI

6 SECONDES...

C'est le temps que consacraient les recruteurs à la lecture d'un curriculum-vitæ «classique», du moins selon une étude américaine publiée il y a 5 ans. En France, les estimations les plus optimistes, basées sur la technique de l'eye-tracking (c'est-à-dire la mesure du mouvement des yeux) portent cela dit ce temps à 40 secondes, lorsque le CV est «lu intégralement».

La sélection de la rédaction

Casse-Noisette

«*Je ne croyais pas moi-même au succès de ce ballet*», aurait dit Piotr Ilitch Tchaïkovski à l'issue de la première représentation de son *Casse-Noisette*, un soir de décembre 1892. Reste que 125 ans après sa création, cette œuvre connaît toujours le même succès. Son livret s'inspire d'un conte d'E.T.A Hoffmann: le soir de Noël, une adolescente se voit offrir par son parrain, l'énigmatique Drosselmeyer, un casse-noisette en bois sculpté qu'elle tient dans ses bras avant de sombrer dans un profond sommeil; à minuit, une armée de souris attaque la jeune fille qui voit alors le casse-noisette prendre vie et lever une armée de jouets pour voler à son secours... La coutume veut que cette féérie soit interprétée chaque année par le ballet du Bolchoï pendant les fêtes de fin d'année. Cette représentation, chorégraphiée par Youri Grigorovitch, avec Denis Rodkin et Anna Nikulina dans les rôles principaux, est retransmise en direct depuis le Bolchoï. ■

Le 17 décembre, 16h Centre culturel communal, Porto-Vecchio. ☎ 04 95 70 99 95



Porte 8, Si j'ose dire

La Porte 8, c'est l'entrée de la salle Favart, plus connue sous le nom d'Opéra comique national. C'est aussi le nom d'un concept développé par cette même salle Favart: une à deux fois par mois, les lieux se métamorphosent en club musical et accueillent un artiste extérieur au milieu de l'art lyrique, en lui donnant carte blanche. Parmi ces invités, Emeline Bayart: formée au Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, elle a également étudié le piano et le chant au Conservatoire de Lille. Une comédienne-chanteuse qui, au théâtre ou dans des spectacles musicaux, se plaît à tenir les rôles les plus divers sans se laisser enfermer dans un registre. Pour Porte 8, elle a choisi de mêler humour et poésie dans un hommage théâtral à la chanson française, de la Belle époque à nos jours, de l'opérette au café-concert, en saluant des paroliers, compositeurs, interprètes tels que Galoppe d'Onquaire, Maurice Yvain, Albert Willemetz, Raymond Asso, Francis Poulenc, Jean Nohain, Mireille, Richard O'Monroy, Harry Fragson... Ce spectacle présenté en partenariat avec l'Opéra comique est précédé, le 19 décembre à 18h, d'une conférence tout public de Marianu Leccia sur «le chef d'orchestre». ■

Le 21 décembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Ulysse sans terre, de gré ou de force

Fruit d'un travail de recherche sur le mythe et la valeur qu'il prend dans la société actuelle, ce spectacle de la compagnie TeatrEuropa s'inscrit dans le cadre d'une collaboration de plus de 30 ans entre le metteur en scène Orlando Forioso et le groupe A Filetta. On y suit certains épisodes fondamentaux de *l'Odyssée* d'Homère: Pénélope et les prétendants, le chant de sirènes, la sensuelle Circé qui change les hommes en pourceaux, le brutal et stupide Polyphème... Ulysse navigue entre ces images, ces figures au cours d'un naufrage à mi-chemin entre hier et aujourd'hui, entre le guerrier qui tente de rentrer au bercail et ces victimes des guerres contraintes de s'exiler. La

narration psalmodiée alterne avec le récit à la première personne, les dialogues, le chant a cappella, mais aussi la danse et des vidéos qui mettent en relation la poésie et le quotidien, l'histoire et la chronique; le mythe et les mortels. Avec Jean-Philippe

Ricci, Fadia Tomb El-Hage, Diana Saliceti, Lea Antona et A Filetta. ■

Le 22 décembre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais



30

National



390

National



95

Bastia



30

National

Lundi 18 Décembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h15 Foire de l'Île-Rousse - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 La croisière bleue - 13h35 Congo, les méandres de la démocratie - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h30 Noob - 18h50 Eventi verticali - 19h20 P@M - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Foire de l'Île-Rousse - 20h55 Congo, les méandres de la démocratie - 21h45 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 21 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La robe du temps - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Infadels - 15h15 La Terre Vue du Sport - 16h10 Associ - 16h40 La leçon d'Histoire - 18h10 Maion et Wenn - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Etienne Klein, libido sciendi - 20h35 Motorhead - 21h50 Eventi verticali - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Maion et Wenn - 0h00 Nutiziale

Mardi 19 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Eventi verticali - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 14h30 Motorhead - 16h30 Zikspotting - 16h55 Maion et Wenn - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 La leçon d'Histoire - 21h10 La croisière bleue - 21h30 Maion et Wenn - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 22 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 La leçon d'Histoire - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 P@M - 12h50 Eventi verticali - 13h20 Zikspotting - 14h30 La croisière bleue - 14h55 Foire de l'Île-Rousse - 15h35 Etienne Klein, libido sciendi - 16h40 Noob - 17h40 Zikspotting - 17h55 Infadels - 18h40 La robe du temps - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 En ces temps incertains - 22h30 Nutiziale - 22h40 Congo, les méandres de la démocratie - 23h35 A votre Service - 23h45 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Mercredi 20 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 En ces temps incertains - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La leçon d'Histoire - 14h10 Ci Ne Ma - 14h30 100% rock live - 17h00 Délires Sur le Net - 17h25 Zikspotting - 17h40 Congo, les méandres de la démocratie - 18h35 En ces temps incertains - 19h30 Nutiziale - 19h40 La robe du temps - 20h35 La leçon d'Histoire - 22h05 A votre Service - 22h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**AGIR
PLUS**

**CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.